



2022

GUIDE DES FICHES DE POSTE À PROFIL DU MOUVEMENT ET HORS MOUVEMENT SEINE-ET-MARNE

SOMMAIRE

POSTES À PROFIL	4
DU MOUVEMENT	4
• CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GENERALISTE (CPC-IEN)	5
• CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CPC-EPS).....	7
• ENSEIGNANT REFERENT POUR LES USAGES NUMERIQUES (ERUN)	9
• CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION ASH	11
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN CHARGE DES DISPOSITIFS RELAIS (CLASSE RELAIS).....	13
• ENSEIGNANT REFERENT DE LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES (ERSEH)	14
• PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR ITINERANT DE CIRCONSCRIPTION (IMF ITI) 16	
• ENSEIGNANT RESSOURCES « DIFFICULTES DE COMPORTEMENT EN MILIEU SCOLAIRE » (ERDC).....	17
POSTES À PROFIL HORS MOUVEMENT	18
• ENSEIGNANT RATTACHE AU CENTRE EDUCATIF FERME (CEF) DE COMBS-LA-VILLE.....	21
• ENSEIGNANT CENTRE DE DETENTION DE MELUN	23
• ENSEIGNANT CENTRE PENITENTIAIRE SUD FRANCILIEN DE REAU.....	25
• ENSEIGNANT CENTRE DE DETENTION CHAUCONIN-NEUFMOUTIERS.....	27
• RESPONSABLE LOCAL D'ENSEIGNEMENT AU CENTRE PENITENTIAIRE SUD FRANCILIEN DE REAU AUX CENTRES DE DETENTION DE MELUN ET DE CHAUCONIN NEUFMOUTIERS	29
• DIRECTION - ADJOINT ANGLAIS OU ALLEMAND ECOLE ELEMENTAIRE L.VINCI FONTAINEBLEAU	31
• ADJOINT DE CLASSE MATERNELLE LANGUE VIVANTE ALLEMAND ECOLE MATERNELLE LA CLOCHE FONTAINEBLEAU	33
• ADJOINT ANGLAIS ECOLE élémentaire JACQUES CHIRAC BUSSY SAINT GEORGES	34
• ADJOINT ANGLAIS ECOLE maternelle JACQUES CHIRAC BUSSY SAINT GEORGES	36
• ADJOINT MANDARIN ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BRAILLE BUSSY SAINT GEORGES	38
• CONSEILLER PEDAGOGIQUE AUPRÈS de L'IEN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE.....	39
• CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL OPTION ARTS VISUELS.....	41
• CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL OPTION EDUCATION MUSICALE.....	43
• CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL OPTION CULTURE SCIENTIFIQUE.....	45
• CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL OPTION LANGUES VIVANTES ETRANGERES	47
• CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL 1 ^{ER} DEGRE	49
• DIRECTEUR REP+.....	51
• DIRECTEUR REP.....	53
• DIRECTEUR DECHARGE COMPLETE	55
• DIRECTEUR D'ÉCOLE IPS<90	57
• COORDONNATEUR REP.....	59
• COORDONNATEUR REP +.....	61
• FORMATEUR MATHÉMATIQUES DE CIRCONSCRIPTION	63
• BRIGADE DEPARTEMENTALE ENFANTS ISSUS DES FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV).....	65
• ENSEIGNANT SPECIALISE CHARGE DES CLASSES ET DISPOSITIFS RELAIS COLLEGE HENRI DUNANT MEAUX.....	66
• ENSEIGNANT SPECIALISE CHARGE DES CLASSES ET DISPOSITIFS RELAIS SAINT GERMAIN LAXIS (COLLEGE COROT CHELLES).....	67
• Conseiller Départemental Vie scolaire 1er degré	68
• ENSEIGNANT(E)S CHARGE(E)S D'ÉCOLE	69
• ENSEIGNANT REFERENT POUR LES USAGES NUMERIQUES (ERUN)COMBS LA VILLE ET ECOLE INCLUSIVE	70

POSTES A PROFIL HORS MOUVEMENT ASH	72
• COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL DES FORMATIONS POUR L'ECOLE INCLUSIVE	75
• PROFESSEUR-RESSOURCES	77
• TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME	77
• Chargé de mission Enquêtes et statistiques ASH au Pôle inclusive.....	79
• CHARGE DE MISSION AFFECTATION EN ULIS	80
• CHARGE DE MISSION DE FORMATION DES AESH.....	81
• COORDONNATEUR PIAL.....	83
• COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL DE LA FORMATION INITIALE ASH.....	84
• CHARGE DE MISSION TECHNICIEN FORMATEUR CHARGE DE MISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES PRESENTANT DES COMPORTEMENTS HAUTEMENT PERTURBATEURS	86
• ENSEIGNANT SPECIALISE HOPITAL DE JOUR DE MEAUX -HOPITAL DE JOUR DE NEMOURS -HOPITAL DE JOUR L'OLIVIER DE LAGNY SUR MARNE HOPITAL DE JOUR POUR ADOLESCENTS DE LAGNY SUR MARNE -CENTRE HOSPITALIER COULOMMIERS -CENTRE HOSPITALIER DE MARNE LA VALLEE	88
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN CENTRE D'ACCUEIL THERAPEUTIQUE A TEMPS PARTIEL ADOLESCENT	89
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED.(ECOLE MATERNELLE DOISNEAU SERRIS)	90
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED (ECOLE PRIMAIRE PERRET SERRIS)	91
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED (ECOLE ELEMENTAIRE V.HUGO TORCY)	92
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AVEC AUTISME. (ECOLE ELEMENTAIRE FOSSE CORNUE MOISSY CRAMAYEL)	93
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED (ECOLE MATERNELLE J. BONIS MELUN).....	94
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED. (ECOLE PRIMAIRE VILLA MARIE LOUISE MONTEREAU).....	95
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT COLLEGE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED(COLLEGE A.MALRAUX MONTEREAU).....	96
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AVEC AUTISME(ECOLE ELEMENTAIRE J.BONIS MELUN)(Ecole élémentaire P et M Curie Montereau).....	97
• ENSEIGNANT SPECIALISE RATTACHE AU SSEFS LANGAGE ET INTEGRATION 77 (ECOLE INTEGREE SIMONE VEIL MELUN).....	98
• Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement maternelle d'enfants avec autisme et autres TED. UEMA Ecole maternelle Mozart Villenoy UEMA Ecole maternelle louis braille bussy.....	99
• UEMA Ecole maternelle raymond louis provins	99
• ecole maternelle pierre et marie curie montereau	99
• Enseignant spécialisé coordonnateur d'ULIS TFA collège (Collège Le Lizard Noisiel)	100
• ENSEIGNANT SPECIALISE EN ETABLISSEMENT POUR ENFANTS OU ADOLESCENTS POLYHANDICAPES	101
• ENSEIGNANT SPECIALISE POUR ENFANTS OU ADOLESCENTS POLYHANDICAPES EN UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE	102
• ENSEIGNANT DU DISPOSITIF D'AUTOREGULATION (DAR)	103

POSTES À PROFIL DU MOUVEMENT

FICHE 1	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GÉNÉRALISTE (CPC-IEN)
FICHE 2	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CPC-EPS)
FICHE 3	ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LES USAGES NUMÉRIQUES (ERUN)
FICHE 4	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION ASH
FICHE 5	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN CHARGE DES DISPOSITIFS RELAIS (CLASSE RELAIS)
FICHE 6	ENSEIGNANT RÉFÉRENT DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS (ERSEH)
FICHE 7	PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE FORMATEUR ITINÉRANT DE CIRCONSCRIPTION (IMF ITI)
FICHE 8	ENSEIGNANT RESSOURCES « DIFFICULTÉS DE COMPORTEMENT EN MILIEU SCOLAIRE » (ERDC)

profil du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1er degré titulaires d'un CAFIPEMF (cf. BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 – circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Le conseiller pédagogique généraliste est un expert dont la compétence est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique généraliste est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

missions

Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique généraliste contribue à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative en assurant la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale définie par l'inspectrice d'académie au sein de la circonscription.

Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale et aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il situe son action au service d'une meilleure réussite de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le conseiller pédagogique de circonscription généraliste est chargé :

- d'assurer l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école,
- d'aider les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées en s'appuyant notamment sur les éléments relatifs aux évaluations nationales,
- d'amener les enseignants, par un regard objectif et ses conseils, à analyser leurs pratiques professionnelles,
- de participer à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAFIPEMF),
- d'assurer le suivi et l'aide aux enseignants débutants ou entrant dans le métier (contractuels, AED, EFS, T1, T2,..) en lien avec les autres formateurs concernés,
- de favoriser la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques,- de concourir à l'organisation et la conduite d'actions d'animation pédagogique et de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux. Ces actions traitent des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation. Elles peuvent prendre la forme de regroupements à différentes échelles – dont l'école – et exploitent les possibilités offertes par les outils numériques, les parcours de formation à distance et la mutualisation des ressources pédagogiques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement,
- de contribuer à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département,
- de participer le cas échéant à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux.

Le conseiller pédagogique généraliste s'engage dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise, en participant aux groupes de travail départementaux, aux formations proposées par l'INSPE.

compétences

Pour assurer efficacement ces missions, des compétences pédagogiques et des connaissances réglementaires sont demandées.

Le conseiller pédagogique généraliste devra montrer des qualités d'écoute et d'analyse et, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire, pluri catégoriel et collégial au sein des différents groupes départementaux.

Des capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles de la circonscription et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES

- Aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux, divers et parfois difficiles, capacité à travailler en équipe,
- Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- Aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- Très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

COMPÉTENCES AU REGARD DE LA FORMATION

- Très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines,
- Conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage,
- Coordination des différents intervenants, harmonisation des contenus d'interventions,
- Réalisation de synthèses de ces contenus,
- Interventions dans des domaines variés de la formation,
- Participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

conditions d'exercice

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il sera amené à seconder l'IEN de circonscription dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets.

profil
du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1er degré titulaires du CAFIPEMF option EPS (cf. BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 – circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Le conseiller pédagogique en éducation physique et sportive est un expert dont la compétence dans le domaine de l'éducation physique et sportive est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

missions

Participant à l'opérationnalisation du projet académique au sein de la circonscription et par-delà du département, les missions du CPC EPS s'inscrivent naturellement dans la dynamique d'animation pédagogique de l'équipe départementale EPS et à cette occasion assurent la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale pour l'EPS définie par l'inspectrice d'académie au sein de la circonscription.

Le conseiller pédagogique de circonscription en charge de l'EPS est chargé :

- de promouvoir au sein de la circonscription les actions pédagogiques concourant au développement de l'éducation physique et sportive dans toutes ses composantes, en collaboration avec l'équipe départementale EPS,
- de mettre en œuvre au sein de la circonscription les actions définies dans le Plan d'Action Départemental en EPS,
- de conduire, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, des actions dans d'autres domaines d'activités de l'école maternelle ou d'autres disciplines de l'école élémentaire (maîtrise de la langue, ...),
- de participer à la formation professionnelle des enseignants néo-titulaires et dans la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique et de formation continue pour les enseignants plus installés dans le métier (notamment des formations-actions),
- de fédérer les enseignants et les équipes pédagogiques autour de projets et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- d'élaborer des outils et des documents pédagogiques à destination des équipes pédagogiques des écoles,
- d'accompagner la mise en œuvre dans les écoles des programmes d'EPS concourant à l'acquisition du socle commun de compétences en lien avec le projet d'école,
- de superviser la conception, le suivi et l'évaluation des projets à dominante physique et sportive,
- d'instruire tout dossier concourant au développement de l'éducation physique et sportive en particulier, sans exclure pour autant les autres domaines d'apprentissages et ainsi contribuer à leur expertise en vue de les soumettre aux instances de validation,
- de contribuer à l'organisation d'événements à l'échelle de la circonscription et/ou du département dans le domaine de l'éducation physique et sportive,
- d'accompagner localement les projets menés en partenariat avec l'USEP,
- de contribuer, en tant qu'assistant de prévention, à la mise en place des dispositifs de sécurité et de conditions de travail dans les écoles et les circonscriptions en lien avec le conseiller pédagogique départemental.

compétences

Pour assurer efficacement ces missions, des compétences pédagogiques et des connaissances réglementaires dans le domaine de l'éducation physique et sportive sont demandées.

Le conseiller pédagogique devra montrer des qualités d'écoute et d'analyse et, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire, pluri catégoriel et collégial au sein des différents groupes départementaux.

Des capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles de la circonscription et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES

- Aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux, divers et parfois difficiles, capacité à travailler en équipe,
- Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- Aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- Très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

COMPÉTENCES AU REGARD DE LA FORMATION

- Très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines,
- Conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage,
- Coordination des différents intervenants, harmonisation des contenus d'interventions,
- Réalisation de synthèses de ces contenus,
- Interventions dans des domaines variés de la formation,
- Participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

conditions d'exercice

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il sera amené à seconder l'IEN de circonscription dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets en rapport avec l'EPS.

profil
du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1er degré titulaires du CAFIPEMF option TRE. (Technologie et ressources éducatives) ou enseignement et numérique

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du PEMF dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Sous l'autorité conjointe du ou des IEN auxquels il est rattaché et de l'inspecteur chargé de la mission « ressources et usages numériques » (RUN), l'enseignant référent contribue à impulser et à accompagner les projets qui ont recours aux RUN dans le cadre des programmes de l'école primaire.

missions

- Recenser et diffuser, après validation, en lien avec les IEN et l'IEN-RUN, les démarches d'apprentissage efficaces faisant appel aux RUN,
- S'inscrire dans la polyvalence de l'enseignant du 1er degré et dans une approche multimédia (audiovisuel, informatique et Internet),
- Impulser et accompagner les projets de cycle et d'école faisant appel aux RUN, en aidant les enseignants, sans se substituer à eux ; il peut être ainsi amené à co-intervenir en classe aux côtés de l'enseignant, pour la concrétisation d'un projet pédagogique incluant les RUN,
- Aider à la mise en place des pratiques pédagogiques, notamment celles centrées sur les compétences définies dans le socle commun,
- Participer à la définition d'une politique d'école (conseils de maîtres de cycle, volet RUN à intégrer dans le projet d'école...),
- Participer aux actions de formation, d'information, d'animation (dans le domaine des RUN ou tout autre domaine transversal mobilisant leur usage), à travers :
 - Les stages prévus au plan de formation (PDF),
 - Les animations pédagogiques dans les circonscriptions,
 - Un accompagnement ponctuel des projets au sein des écoles : projets d'école, aide à la mise en place des sites et ENT des écoles.
- Conseiller l'I.E.N. de circonscription en matière de RUN, en plaçant son action dans le cadre du programme de travail de la circonscription, dans le respect des orientations nationales, académiques et départementales,
- Apporter une aide de premier niveau à l'usage des outils numériques pour la direction (base élèves 1er degré, Affelnet, ENR, ENT,...) et l'animation de l'équipe pédagogique de l'école.
- Assister les écoles dans les domaines juridiques, déontologiques et d'équipement en matière de RUN et assurer le suivi des projets d'équipement informatique initiés par les collectivités territoriales,
- Afin d'intégrer la transversalité des RUN dans les divers champs disciplinaires, participer à des groupes de travail :
 - initiés par l'Inspectrice d'Académie au plan départemental,
 - organisés par le Recteur d'Académie au plan académique.
- Apporter sa contribution aux travaux de l'équipe départementale RUN placée sous la responsabilité de l'IEN-RUN et coordonnée par le CPD-RUN rattaché auprès de l'IANA.

compétences

- CAFIPEMF option TRE, Enseignement et Numérique
- Avoir des connaissances en informatique (dont un minimum de connaissances techniques notamment celles exigées pour le C2i2e) pour être capable d'aider efficacement à l'utilisation des supports numériques dans les écoles,
- Etre capable de travailler en équipe, d'organiser et de conduire une réunion d'adultes,
- Etre capable d'assurer des formations, tant sur le plan technique que pédagogique,
- Avoir une expérience des projets liés aux RUN, être capable d'en proposer de nouveaux et d'aider les collègues à les mettre en place,
- Avoir une connaissance correcte de l'institution et des ressources dont elle dispose,
- Etre capable de soutenir et de promouvoir les actions départementales en cours (sciences, évaluations nationales et départementales, sites Internet de circonscription, d'école, ateliers hors temps scolaires...).

profil
du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1er degré titulaires d'un CAFIPEMF et d'un CAPA-SH, CAPPEI ou d'un titre auquel il se substitue (cf. BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 – circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015).

Le conseiller pédagogique adjoint à l'IEN ASH doit avoir une connaissance réelle et actualisée des problématiques de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés ainsi que de la mise en œuvre des décisions de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

- contribuer à la mise en application de la loi du 11 février 2005,
- contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés
- contribuer à la mise en œuvre de la circulaire n° 2015 – 176 du 28/10/2015 concernant les sections d'enseignement général adapté.

Ce poste est fondé sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures) qui nécessite donc une grande mobilité et une grande disponibilité horaire. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires.

Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il devra être en capacité de se rendre dans les écoles et établissements pour accompagner les équipes dans la mise en place des actions pédagogiques.

Il aura une bonne maîtrise des outils informatiques et il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il sera amené à seconder l'IEN ASH dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation.

missions

Placé sous l'autorité de l'IEN ASH, le conseiller pédagogique ASH est chargé des missions spécifiques dont relève la circonscription ASH :

- du suivi d'établissements, de structures, de dispositifs (projets pédagogiques, enseignements...) :
 - SEGPA, ERPD, EREA, ITEP
 - ULIS en collège et lycée,
 - Etablissement à caractère social.
 - de la gestion du DISPEH
 - Etablissements médico-sociaux, SESSAD
 - Hôpitaux
 - Etablissements sociaux
- du suivi à la demande des enseignants accueillant des enfants porteurs de handicap dans le cadre d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation).

Il participe et/ou anime divers groupes de travail.

Il participe à la formation des AVS (auxiliaires de vie scolaire).

Il peut être amené à représenter l'IEN ASH dans diverses instances.

Dans le cadre de la mise en œuvre des enseignements et des aménagements pédagogiques pour les élèves handicapés, le conseiller pédagogique ASH a également pour missions :

- Le suivi de formation des enseignants de la circonscription rencontrant des difficultés, de ceux qui en font la demande ou de ceux nouvellement nommés dans l'ASH .

- La gestion de la formation continue en direction des enseignants de la circonscription ainsi que la mise en œuvre d’animations pédagogiques : propositions de conception, intervention, suivi... ;
- La mise en place d’animations pédagogiques à destination des enseignants de la circonscription : propositions de conception, intervention, suivi... ;
- La participation aux divers stages organisés par la circonscription : propositions de conception, interventions, suivi...

compétences

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES

- Aptitudes relationnelles auprès d’interlocuteurs nombreux, divers et parfois difficiles, capacité à travailler en équipe ;
- Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion ;
- Aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités ;
- Très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles ;
- Très bonnes capacités d’organisation, de rigueur dans la gestion de l’écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative ;
- Très bonne maîtrise de l’outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie) ;
- Capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

COMPÉTENCES AU REGARD DE LA FORMATION

- Très bonne connaissance de l’ensemble des domaines abordés dans la formation et les enjeux de ces domaines ;
- Conception de grilles de stage ingénierie de formation en fonction d’indicateurs de pilotage ;
- Coordination des différents intervenants, harmonisation des contenus d’interventions ;
- Réalisation de synthèses de ces contenus ;
- Interventions dans des domaines variés de la formation ;
- Participation à l’évaluation d’un dispositif de formation.

**profil
du poste**

Poste ouvert aux enseignant(es) du 1er degré titulaires de préférence du CAPA-SH option F, CAPPEI ou d'un titre auquel il se substitue.

missions

- Maintenir la scolarisation des collégiens entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire ou de déscolarisation : absentéisme, exclusions temporaires, décrochage, passivité ;
- Se rapprocher de partenaires susceptibles d'enrichir le travail de la classe (associations, éducateurs, entreprises...);
- Travailler en collaboration avec les équipes des établissements d'origine,
- Les éducateurs, les services sociaux, les familles ainsi qu'avec des partenaires tels que la justice ou la police, susceptibles d'enrichir le travail de la classe ;
- Evaluer et rédiger des bilans pour rendre compte des actions engagées,
- Suivre l'élève dans sa période de réintégration au collège ou dans son nouveau parcours de formation.

compétences

- Capacité à prendre en responsabilité un groupe d'élèves en grande difficulté et pouvant avoir des problèmes de comportement ;
- Aptitudes au travail d'équipe pluridisciplinaire et inter catégoriel ;
- Capacité à élaborer un projet pédagogique qui réponde tant à des objectifs de remédiation scolaire que de resocialisation ;
- Compétences relationnelles avérées indispensables à la collaboration avec les différents partenaires.
- Compétences dans l'utilisation de l'outil informatique seraient appréciées.

- circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation
- arrêté du 17 août 2006 relatifs aux enseignants référents et leur secteur d'intervention

profil du poste

Poste ouvert aux enseignant(es), titulaires du CAPPEI, CAPASH, de préférence dans une option concernant le champ du handicap (A, B, C, D) ; une expérience dans le domaine de la formation, voire la détention d'un CAFIPEMF sera appréciée.

Ce poste est fondé sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures) qui nécessite donc une grande mobilité et une grande disponibilité horaire. Ce poste n'est pas compatible avec une demande de service à temps partiel.

La charge de travail de l'enseignant référent dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Education nationale, il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH et travaille en étroite collaboration avec les IEN de son secteur d'intervention et les chefs d'établissements.

Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés.

L'enseignant référent est, au sein de l'Education nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés.

missions

L'ERSEH est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention, auprès desquels il assure une mission de conseil et d'information.

- Il veille à la cohérence et à la continuité du projet personnalisé de scolarisation de la maternelle au lycée, en tenant à jour le dossier de suivi. Il assure le lien en cas de déménagement. Il favorise la prise de contact avec l'enseignant référent du secteur concerné.
- Il réunit et anime les équipes de suivi de scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires, au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.
- Il concourt à la rédaction du guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco). Il en assure la diffusion auprès des acteurs concernés et transmet ce compte-rendu de l'ESS sous forme de GEVA-Sco à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH pour qu'elle puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation.
- Il est le correspondant du Pôle Ecole Inclusive pour la mise en œuvre du PPS. Il participe à la tenue et à la mise à jour des bases de données indispensables au pilotage national, académique et départemental de la scolarisation des élèves handicapés.
- Il est en relation avec les services départementaux de gestion des AESH (DIPATE).
- Il est un des acteurs du fonctionnement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL) et en assure la coordination.
- Il participe au recrutement et au suivi des AESH.
- Il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles dans le cas d'une première scolarisation, ou lors de l'équipe éducative.
- Il aide les familles, si nécessaire, à saisir la MDPH dans les meilleurs délais.

compétences

- Être titulaire du CAPPEI, CAPASH, de préférence dans une option concernant le champ du handicap (A, B, C, D) ; une expérience dans le domaine de la formation, voire la détention d'un CAFIPEMF sera appréciée.
- Faire preuve de capacités relationnelles avérées et de capacités d'adaptation dans un contexte professionnel en évolution constante.
- Posséder de bonnes qualités dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, capacité d'écoute, concision, esprit de synthèse ; être capable d'animer une réunion et d'en rendre compte
- Détenir de réelles connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés : connaissance des dispositifs, des procédures mais également des approches pédagogiques et éducatives.
- Être prêt à se former et à se tenir informé sur toutes les évolutions liées à l'accompagnement des élèves handicapés ou à besoins particuliers
- Posséder de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat ; être notamment capable d'adopter un positionnement professionnel rigoureux en toutes situations.
- Posséder des connaissances de base dans la maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel).
- Etant amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements, être titulaire du permis B.

profil
du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s titulaires du CAFIPEMF.

Placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le PEMF itinérant de circonscription intervient prioritairement auprès des enseignants de cycle 2 afin d'accompagner l'enseignement des fondamentaux et plus particulièrement la mise en œuvre des apprentissages dans le domaine du français.

Le PEMF itinérant de circonscription a vocation à renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants afin d'améliorer les résultats des élèves. A cette fin, il intervient dans les écoles pour dynamiser le travail d'équipe et au sein des classes pour favoriser la mise en œuvre de pratiques qui répondent aux besoins repérés.

Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

Le temps de travail du PEMF itinérant dépasse le simple cadre des heures scolaires : il doit faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

missions

- Accompagner tout au long de l'année la réflexion pédagogique des enseignants concernant les apprentissages du lire et écrire dans les classes de CP, CE1 et CE2 si nécessaire.
- Enrichir l'expertise pédagogique des équipes : présenter les documents ressources disponibles sur Eduscol, y faire référence pour concevoir les situations pédagogiques et activités les plus favorables.
- Aider les enseignants à proposer des apprentissages progressifs et exigeants en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.
- Participer à l'analyse des résultats des évaluations CP et CE1 dans le cadre de la liaison GS/CP et des conseils de cycle.
- Aider à la prise de fonctions de tous les enseignants nouvellement nommés en cycle 2 (contenus du programme de cycle 2, réflexion pédagogique sur l'enseignement de la lecture et de l'écriture).
- Assurer l'accompagnement et le suivi des enseignants néo-titulaires (NT1 et NT2) de la circonscription selon les modalités arrêtées par le département.
- Accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : contribuer et apporter une expertise au sein du pôle ressource de circonscription pour les élèves présentant des TSA.

Dans les circonscriptions ayant des écoles labellisées REP ou REP+ :

- assurer, en lien avec les autres membres de l'équipe de circonscription, la formation et l'accompagnement des équipes enseignantes des classes dédoublées.
- Contribuer à la dynamique départementale de formation et d'accompagnement.

compétences

La spécificité des missions à assurer exige que le candidat possède :

- un CAFIPEMF ;
- une bonne connaissance des programmes et du socle commun des compétences et des connaissances dans tous les champs disciplinaires à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire (plus particulièrement du cycle 2) ;
- des connaissances actualisées de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire et tout particulièrement en maîtrise de la langue, la lecture restant la cible prioritaire ;
- des compétences en informatique (bureautique, présentation et élaboration de documents papier ou multimédia, gestion d'un site Internet) ;
- des qualités relationnelles, des capacités d'écoute, d'analyse et d'initiative ;
- des capacités de synthèse et des aptitudes rédactionnelles.

profil du poste

Ce poste est accessible aux enseignants spécialisés titulaires d'un CAEI, CAAPSAIS, CAPASH ou CAPPEI ou directeurs (trices) d'écoles inscrits sur la liste d'aptitude. Sous la responsabilité directe de l'IEN, l'enseignant ressource « difficultés de comportement en milieu scolaire » contribue à la réalisation des actions prévues pour atteindre les objectifs du projet défini avec l'IEN dans les écoles de la circonscription afin de leur apporter une aide rapide lorsqu'elles sont confrontés à un élève présentant un comportement inapproprié ou un trouble du comportement qui perturbe le fonctionnement de la classe ou de l'école.

missions

- Conseil et expertise auprès de l'IEN ;
- Soutien et accompagnement des équipes pédagogiques :
 - pour effectuer une analyse de la situation,
 - pour apporter des aides concrètes à l'équipe,
 - pour faciliter la mise en relation des différents acteurs dans le but d'accélérer les démarches de saisine (MDPH, ..) ;
- Conception et mise en œuvre des dispositifs d'aide pour les élèves présentant des difficultés de comportement
- Contribution à l'évolution positive des pratiques
- Liaison avec les partenaires
- Suivi des situations et assurer au niveau de la circonscription une cellule de veille pour les questions relatives aux élèves présentant un trouble du comportement scolarisés en milieu ordinaire :
 - accueillir toutes les demandes
 - les traiter
 - savoir relayer aux autres partenaires chaque fois que nécessaire.

compétences

- Connaissances des troubles du comportement ;
- Capacité à travailler en équipe, d'écoute, à synthétiser et à communiquer (enseignants, parents, partenaires) ;
- Connaissances du fonctionnement de la MDPH et des instances partenariales (CMP, CMPP, MDS, ASE, MDS, ...).

POSTES À PROFIL HORS MOUVEMENT

FICHE 1	ENSEIGNANT RATTACHÉ AU CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF) DE COMBS-LA-VILLE
FICHE 2	ENSEIGNANT CENTRE DE DÉTENTION DE MELUN
FICHE 3	ENSEIGNANT CENTRE PÉNITENTIAIRE SUD FRANCILIEN DE RÉAU
FICHE 4	ENSEIGNANT CENTRE DE DÉTENTION CHAUCONIN-NEUFMONTIERS
FICHE 5	RESPONSABLE LOCAL D'ENSEIGNEMENT AU CENTRE PÉNITENTIAIRE SUD FRANCILIEN DE RÉAU AUX CENTRES DE DÉTENTION DE MELUN ET DE CHAUCONIN NEUFMOUTIERS
FICHE 6	DIRECTION -ADJOINT ANGLAIS OU ALLEMAND ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE L.VINCI FONTAINEBLEAU
FICHE 7	ADJOINT DE CLASSE MATERNELLE LANGUE VIVANTE ALLEMAND ÉCOLE MATERNELLE LA CLOCHE FONTAINEBLEAU
FICHE 8	ADJOINT ANGLAIS ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES CHIRAC A BUSSY SAINT GEORGES
FICHE 8A	ADJOINT ANGLAIS ÉCOLE MATERNELLE JACQUES CHIRAC A BUSSY SAINT GEORGES
FICHE 9	ADJOINT MANDARIN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS BRAILLE À BUSSY SAINT GEORGES.
FICHE 10	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DE L'IEC CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE
FICHE 11	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL OPTION ARTS VISUELS
FICHE 12	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL OPTION ÉDUCATION MUSICALE
FICHE 13	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL OPTION CULTURE SCIENTIFIQUE
FICHE 14	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL OPTION LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES
FICHE 15	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL 1 ^{ER} DEGRÉ
FICHE 16 16A 16B 16C	DIRECTEUR REP+ DIRECTEUR REP DIRECTEUR DECHARGE COMPLETE DIRECTEUR D'ÉCOLE IPS<90
FICHE 17	COORDONNATEUR REP
FICHE 18	COORDONNATEUR REP +
FICHE 19	FORMATEUR MATHÉMATIQUES DE CIRCONSCRIPTION

FICHE 20

BRIGADE DÉPARTEMENTALE ENFANTS ISSUS DES FAMILLES ITINÉRANTES
ET DE VOYAGEURS (EFIV)

FICHE 21

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ CHARGÉ DES CLASSES ET DISPOSITIFS RELAIS
COLLÈGE HENRI DUNANT MEAUX

FICHE 22

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ CHARGÉ DES CLASSES ET DISPOSITIFS RELAIS
SAINT GERMAIN LAXIS (COLLÈGE COROT CHELLES)

FICHE 23

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL VIE SCOLAIRE 1^{ER} DEGRÉ

FICHE 24

ENSEIGNANT CHARGÉ D'ÉCOLE

FICHE 25

ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE (ERUN)
COMBS-LA-VILLE ET ÉCOLE INCLUSIVE

Textes de référence :

- Loi n° 2002-1138 d'orientation et de programmation pour la justice en date du 9 septembre 2002 (NOR : JUSX0200117L)
- Note de service n° 2005-048 du 4 avril 2005 (Bulletin officiel n° 15 du 14 avril 2005 – NOR : MENE0500641N)

profil du poste

Le CEF de Combs-la-Ville s'adresse à des jeunes de sexe masculin, âgés de 15 à 17 ans à l'admission, délinquants multirécidivistes ou multirécidivants. Ils sont placés au CEF dans le cadre d'une mesure pénale dont le contour est déterminé par une décision de contrôle judiciaire ou de sursis avec mise à l'épreuve ou encore dans le cadre d'une libération conditionnelle.

L'enseignement est assuré par un professeur des écoles (1 ETP du premier degré qui exerce ses fonctions au sein du CEF de COMBS LA VILLE et qui participe à des sorties avec ou sans nuitées.

Pour tenir compte de la spécificité des publics, le service annuel dû est équivalent à 21 heures hebdomadaires sur 36 semaines additionnées des ORS de 108 heures annuelles. Ce service peut être annualisé sur 40 semaines, avec l'accord formel de l'intéressé, et en fonction des besoins liés à l'organisation du CEF.

Le service de 21 heures comprend :

- 18 heures minimum devant élèves organisées de façon à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 15 heures d'enseignement ;
- 3 heures de suivi individuel du parcours scolaire des jeunes.

missions

L'enseignant s'inscrit dans le processus de la prévention de la récidive. Il doit permettre conformément aux objectifs du service public de l'Education Nationale :

- d'acquérir les savoirs fondamentaux, les repères et les références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes,
- de préparer les diplômes ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents, type VAE.
- de s'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au FLE (Français Langue Etrangère) et à l'organisation des examens (CFG, DELFE, DNB, Baccalauréat)
- de favoriser l'émergence ou la reconstruction d'un projet de formation scolaire ou professionnelle en collaboration avec l'équipe du CEF,
- de travailler en concertation et en coordination avec les autres personnels et partenaires du CEF.

compétences

- Connaître les modalités de fonctionnement d'un centre éducatif fermé ;
- Etre d'une discrétion absolue et respecter les règles déontologiques liées à la spécificité du milieu et du public accueilli ;
- Etre capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste ;
- Capacité à travailler en équipe et à analyser des pratiques professionnelles ;
- Posséder des qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et une bonne faculté d'adaptation ;
- Posséder des compétences dans la prise en charge des élèves en très grandes difficultés ;
- Disposer d'aptitudes au travail d'équipe pluridisciplinaire et inter-catégoriel ;
- Une pratique de l'élaboration de projets, de sorties artistiques et culturelles avec ou sans nuitées
- La capacité à personnaliser ses pratiques pédagogiques et à organiser les apprentissages en modules d'enseignement

- Disposer de qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et de bonne faculté d'adaptation,
- Disposer de facultés à prendre recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste,
- Savoir rendre compte de ses activités,
- Disposer de compétences administratives et maîtriser l'outil informatique ;

Textes de référence :

- Circulaire MEN n°2000-169 du 5 octobre 2000.
- Circulaire MEN n°2002-091 du 29 mars 2002.
- Circulaire MEN n° 2011-239 du 8 décembre 2011.

profil du poste

Les enseignants recrutés exerceront leurs fonctions au sein de l'Unité Locale d'Enseignement du centre de détention de Melun. Cet établissement pénitentiaire est un centre de détention qui héberge 300 hommes adultes condamnés. L'équipe enseignante est actuellement composée de 2 ETP de professeurs des écoles (1 poste de PE et 1 poste RLE). Elle est complétée par des enseignants vacataires du second degré. Ils scolarisent en moyenne 80 détenus par semaine (200 par an), par groupe de 5 à 15 personnes, allant de l'alphabétisation, de l'illettrisme au niveau second cycle. L'enseignant est placé sous la double autorité de l'éducation nationale (l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription et proviseur de l'UPR).

Enseignement dans le cadre d'une obligation réglementaire de service aménagé :

Service dû : 21 heures hebdomadaires + éventuelles heures supplémentaires.

Le service de l'enseignement de l'établissement doit fonctionner entre 38 à 40 semaines : ainsi par péréquation et annualisation des heures dues, l'enseignant(e) nommé(e) sera amené(e) à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique,

Actions de formations :

Lors de la première prise de fonction (N et N+1), une formation et des réunions de travail sont proposées :

- Au niveau régional, par l'Unité Pédagogique Régionale de Paris (participation à diverses réunions de l'équipe éducative, aux commissions locales de l'enseignement), dans le cadre du PAF ou du PDF, par le Service de Formation de la Direction Régionale et par le CASNAV (centre académique pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés);
- A l'échelon national, la première année : 1 semaine de stage organisé à l'ENAP à Agen par l'Administration Pénitentiaire (connaissance de l'Administration Pénitentiaire, du milieu carcéral, Sécurité) et 2 semaines organisées par l'Education Nationale à l'INSHEA à Suresnes (formations aux outils pédagogiques, élaboration de documents pour l'enseignement...).

Au cours des années scolaires suivantes, les formations seront proposées (au niveau départemental ou auprès des circonscriptions du premier degré de proximité).

missions

L'enseignement contribue à la prévention de la récidive. Il doit permettre, conformément aux objectifs du service public de l'éducation nationale :

- d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et les références
- indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ;
- de préparer les diplômés ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents ;
- d'accueillir les arrivants et enseigner prioritairement aux publics de bas niveaux ;
- de s'inscrire dans des démarches de lutte contre l'illettrisme et de développer l'apprentissage de la langue française à travers l'enseignement du FLS (français langue seconde) ;
- de contribuer au soutien à la personne et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs ;
- de travailler en équipe avec les autres enseignant(e)s pour coordonner les

interventions ;

- de travailler en concertation et coordination avec les autres personnels de la prison et les partenaires ;
- d'accompagner éventuellement des cours par correspondance (CNED, CNAM Auxilia et télé-enseignement universitaire) et la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- de participer à l'organisation des examens (DILF, DELF, CFG, DNB, CAP, Baccalauréat et diplômes universitaires).

Il répond aux demandes de formation avec un souci d'exigence et d'ambition en tenant compte de la durée de détention.

compétences

- Capacité à individualiser sa pratique pédagogique et à organiser les apprentissages en modules d'enseignement;
- Intégrer dans la pratique pédagogique l'usage du numérique (réseau interne) avec les contraintes spécifiques liées au milieu carcéral
- Connaître les modalités de fonctionnement d'un centre scolaire en centre de détention
- Connaître les référentiels de différents niveaux : DILF, DELF, CFG, DNB, BAC, DAEU etc.
- Etre d'une discrétion absolue et respecter les règles déontologiques liées à la spécificité du milieu carcéral ;
- Etre capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste ;
- Capacité à travailler en équipe et à analyser des pratiques professionnelles ;
- Posséder des qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et une bonne faculté d'adaptation ;
- Disposer de compétences administratives et maîtriser l'outil informatique ;
- Capacité à rendre compte de ses activités notamment auprès du Responsable Local de l'Enseignement.
- Capacité à s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Textes de référence :

- Circulaire MEN n°2000-169 du 5 octobre 2000
- Circulaire MEN n°2002-091 du 29 mars 2002
- Circulaire MEN n° 2011-239 du 8 décembre 2011

profil du poste

L'enseignant recruté exercera ses fonctions au sein de l'Unité Locale d'Enseignement du centre pénitentiaire Sud Francilien de REAU. Cet établissement pénitentiaire regroupe un centre de détention (pour les détenus condamnés), un quartier maison centrale et un quartier d'isolement. Il héberge environ 700 détenus hommes et femmes adultes dont environ un tiers sont scolarisés. L'équipe enseignante est actuellement composée de 3 ETP (équivalent temps plein) de professeurs des écoles dont 1 RLE (responsable local d'enseignement) et de 3 ETP second degré complétés par des vacances. Les détenus sont scolarisés par groupe de 5 à 15 personnes, allant l'alphabétisation, de l'illettrisme au second cycle d'enseignement supérieur.

L'enseignant est placé sous la double autorité de l'éducation nationale (l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription et proviseur de l'UPR).

Enseignement dans le cadre d'une obligation réglementaire de service aménagé :
Service dû : 21 heures hebdomadaires + éventuelles heures supplémentaires,
Le service de l'enseignement de l'établissement doit fonctionner entre 38 à 40 semaines : ainsi par péréquation et annualisation des heures dues, l'enseignant(e) nommé(e) sera amené(e) à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique.

Actions de formations :

Lors de la première prise de fonction (N et N+1), une formation et des réunions de travail sont proposées :

- Au niveau régional, par l'Unité Pédagogique Régionale de Paris (participation à diverses réunions de l'équipe éducative, aux commissions locales de l'enseignement), dans le cadre du PAF ou du PDF, par le Service de Formation de la Direction Régionale et le CASNAV (centres académiques pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés);
- A l'échelon national, la première année : 1 semaine de stage organisé à l'ENAP à Agen par l'Administration Pénitentiaire (connaissance de l'Administration Pénitentiaire, du milieu carcéral, Sécurité) et 2 semaines organisées par l'Education Nationale à l'INSHEA à Suresnes (formations aux outils pédagogiques, élaboration de documents pour l'enseignement...).

Au cours des années scolaires suivantes, les formations seront proposées au niveau départemental ou auprès des circonscriptions du premier degré de proximité.

missions

L'enseignement contribue à la prévention de la récidive. Il doit permettre, conformément aux objectifs du service public de l'éducation nationale :

- d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et les références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ;
- de préparer les diplômes ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents.
- Assurer aux détenus l'enseignement nécessaire à l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture pour préparer la passation d'examens et leur réinsertion socioprofessionnelle.
- Accueillir les arrivants et enseigner prioritairement aux publics de bas niveaux ;
- S'engager dans les pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et dans l'enseignement du FLS (français langue seconde) et la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;

- Travailler en équipe avec les autres enseignant(e)s pour coordonner les interventions ;
- Travailler en concertation et coordination avec les autres personnels de la prison et les partenaires ;
- Contribuer au soutien à la personne et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs ;
- Accompagner éventuellement des cours par correspondance (CNED, CNAM, Auxilia et télé-enseignement universitaire).
- Participer à l'organisation des examens (DILF, DELF, CFG, DNB, CAP Baccalauréat et diplômes universitaires)

compétences

- Capacité à individualiser sa pratique pédagogique et à organiser les apprentissages en modules d'enseignement
- Connaître les modalités de fonctionnement d'un centre scolaire en maison d'arrêt ;
- Etre d'une discrétion absolue et respecter les règles déontologiques liées à la spécificité du milieu carcéral ;
- Etre capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste ;
- Capacité à travailler en équipe et à analyser des pratiques professionnelles ;
- Posséder des qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et une bonne faculté d'adaptation ;
- Disposer de compétences administratives et maîtriser l'outil informatique ;
- Capacité à rendre compte de ses activités notamment auprès du Responsable Local de l'Enseignement.
- Capacité à s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnelle

Textes de référence :

- Circulaire MEN n°2000-169 du 5 octobre 2000
- Circulaire MEN n°2002-091 du 29 mars 2002
- Circulaire MEN n° 2011-239 du 8 décembre 2011

profil du poste

L'enseignant recruté exercera ses fonctions au sein de l'Unité Locale d'Enseignement du centre de détention de Chauconin – Neufmoutiers. Les effectifs sont renouvelés très régulièrement tout au long de l'année, puisqu'en moyenne 31 détenus entrent chaque semaine. L'équipe enseignante est composée de 4 ETP (équivalent temps plein) de professeurs des écoles dont 1 RLE (Responsable local d'enseignement) et d'un ETP second degré. Les détenus sont scolarisés par groupe de 5 à 15 personnes allant de l'alphabétisation, de l'illettrisme au niveau second cycle d'enseignement.

L'enseignant est placé sous la double autorité de l'éducation nationale (l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription et proviseur de l'UPR).

Enseignement dans le cadre d'une obligation réglementaire de service aménagé :
Service dû : 21 heures hebdomadaires + éventuelles heures supplémentaires,
Le service de l'enseignement de l'établissement doit fonctionner entre 38 à 40 semaines : ainsi par péréquation et annualisation des heures dues, l'enseignant(e) nommé(e) sera amené(e) à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique.

Actions de formations :

Lors de la première prise de fonction (N et N+1), une formation et des réunions de travail sont proposées :

- Au niveau régional, par l'Unité Pédagogique Régionale de Paris (participation à diverses réunions de l'équipe éducative, aux commissions locales de l'enseignement), dans le cadre du PAF ou du PDF, par le Service de Formation de la Direction Régionale et par le CASNAV (centres académiques pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés);
- A l'échelon national, la première année : 1 semaine de stage organisé à l'ENAP à Agen par l'Administration Pénitentiaire (connaissance de l'Administration Pénitentiaire, du milieu carcéral, Sécurité) et 2 semaines organisées par l'Education Nationale à l'INSHEA à Suresnes (formations aux outils pédagogiques, élaboration de documents pour l'enseignement...).
- Au cours des autres années scolaires, les formations seront proposées (au niveau départemental ou auprès des circonscriptions du premier degré de proximité).

missions

L'enseignement contribue à la prévention de la récidive. Il doit permettre, conformément aux objectifs du service public de l'éducation nationale :

- d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et les références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ;
- de préparer les diplômes ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents
- Assurer aux détenus l'enseignement nécessaire à l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture pour préparer la passation d'exams et leur réinsertion socioprofessionnelle.
- Accueillir les arrivants et enseigner prioritairement aux publics de bas niveaux ;
- S'engager dans les pratiques d'alphabétisation et relatives à la lutte contre l'illettrisme et dans l'enseignement du FLS (français langue seconde) ;
- Travailler en équipe avec les autres enseignant(e)s pour coordonner les interventions ;
- Travailler en concertation et coordination avec les autres personnels de la prison et les partenaires ;

- Contribuer au soutien à la personne et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs ;
- Accompagner éventuellement des cours par correspondance (CNED, CNAM, Auxilia et télé-enseignement universitaire) et la validation des acquis de l'expérience.
- Participer à l'organisation des examens (DILF, DELF, CFG, DNB, CAP, Baccalauréat et diplômes universitaires)

compétences

- Capacité à individualiser sa pratique pédagogique et à organiser les apprentissages en modules d'enseignement;
- Connaître les référentiels de différents niveaux : DILF, DELF, CFG, DNB, BAC, DAEU etc.
- Connaître les modalités de fonctionnement d'un centre scolaire en centre de détention
- Etre d'une discrétion absolue et respecter les règles déontologiques liées à la spécificité du milieu carcéral ;
- Etre capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste ;
- Capacité à travailler en équipe et à analyser des pratiques professionnelles ;
- Posséder des qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et une bonne faculté d'adaptation ;
- Disposer de compétences administratives et maîtriser l'outil informatique ;
- Capacité à rendre compte de ses activités notamment auprès du Responsable Local de l'Enseignement.
- Capacité à s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

RESPONSABLE LOCAL D'ENSEIGNEMENT AU CENTRE PENITENTIAIRE SUD FRANCILIEN DE REAU AUX CENTRES DE DETENTION DE MELUN ET DE CHAUCONIN NEUFMOUTIERS

Textes de référence :

- Circulaire MEN n°2000-169 du 5 octobre 2000
- Circulaire MEN n°2002-091 du 29 mars 2002
- Circulaire MEN n° 2011-239 du 8 décembre 2011

profil du poste

L'enseignant recruté exercera les fonctions de RLE au sein de :

- l'Unité Locale d'Enseignement du centre pénitentiaire Sud Francilien de REAU
- l'Unité Locale d'Enseignement du centre de détention de Chauconin-Neufmoutiers
- l'Unité Locale d'Enseignement du centre de détention de Melun

L'enseignant est placé sous la double autorité de l'éducation nationale (l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription et proviseur de l'UPR).

Le RLE assure dans le cadre des textes cosignés par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice, une triple fonction : enseignement, pilotage de l'ULE (Unité locale d'enseignement) et concertation avec les services pénitentiaires et leurs partenaires.

Service dû : 21 heures hebdomadaires + éventuelles heures supplémentaires,
Le service de l'enseignement de l'établissement doit fonctionner entre 38 à 40 semaines : ainsi par péréquation et annualisation des heures dues, l'enseignant(e) nommé(e) sera amené(e) à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique. Le calendrier scolaire s'adaptera aux besoins du service.

Le temps plein de service est majoritairement consacré à l'organisation et à l'animation de l'ULE, sans exclure les tâches d'enseignement selon la taille de l'ULE.

Actions de formations :

Lors de la première prise de fonction (N et N+1), une formation et des réunions de travail sont proposées :

- Au niveau régional, par l'Unité Pédagogique Régionale de Paris (participation à diverses réunions de l'équipe éducative, aux commissions locales de l'enseignement), dans le cadre du PAF ou du PDF, par le Service de Formation de la Direction Régionale et le CASNAV;
- A l'échelon national, la première année : 1 semaine de stage organisé à l'ENAP à Agen par l'Administration Pénitentiaire (connaissance de l'Administration Pénitentiaire, du milieu carcéral, Sécurité) et 2 semaines organisées par l'Éducation Nationale à l'INSHEA à Suresnes (formations aux outils pédagogiques, élaboration de documents pour l'enseignement...).

missions

Enseignement :

- Pédagogie innovante
- Tutorat
- Evaluation Positive et tests de positionnement CELF
- Orientation scolaire
- Bilan de compétences

Organisation et animation de l'ULE

- Animation et coordination de l'équipe enseignante (les permanents et les vacataires)
- Organisation et suivi de l'offre de formation et gestion des listes d'élèves
- Elaboration du projet et du bilan, pédagogique
- Inscription et organisation des examens
- Gestion du budget de l'ULE
- Répondre aux enquêtes
- Gestion des cours par correspondance

Concertation avec les services pénitentiaires et leurs partenaires :

- Participation au titre de l'enseignement, aux réunions des chefs de service de l'établissement et du dispositif d'insertion
- Coordination et articulation de l'action d'enseignement avec l'établissement, les activités socio-éducatives, culturelles, sportives, de santé et les activités de la formation professionnelle (FORMPRO)

compétences

- Etre discret
- Connaître les référentiels de différents niveaux : DILF, DELF, CFG, DNB, CAP, BAC, DAEU etc.
- Capacité à différencier voire individualiser sa pratique pédagogique et à s'adapter aux divers publics
- Connaître les modalités de fonctionnement d'un centre scolaire centre de détention ou centre pénitentiaire
- Etre d'une discrétion absolue et respecter les règles déontologiques liées à la spécificité du milieu carcéral ;
- Etre capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste ;
- Capacité à travailler en équipe et à analyser des pratiques professionnelles ;
- Posséder des qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et une bonne faculté d'adaptation ;
- Disposer de compétences administratives et maîtriser l'outil informatique ;
- Contribuer au soutien à la personne détenue et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs
- S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au FLE : compétences en FLE ou FLS souhaitées ;
- Capacité à s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnelle

L'école internationale accueille des élèves de la commune de Fontainebleau et, en proportion importante, des élèves, francophones ou non, inscrits dans les sections privées, anglaises et allemandes implantées dans ses locaux. Ces enfants sont intégrés aux classes ordinaires de l'école. Ils bénéficient par ailleurs, sur le temps scolaire, d'heures d'enseignement, données dans leur langue d'origine par les professeurs étrangers des sections. :

profil du poste Direction

Poste ouvert aux candidats disposant du titre professionnel requis (liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus en cours de validité).

missions

Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention.

Aux missions afférentes à tout professeur des écoles s'ajoutent celles qui découlent de l'intégration dans les classes de l'établissement d'élèves issus des deux sections internationales (une anglaise et une allemande) de l'école.

Dans cette perspective, il s'agit :

- de tenir compte des spécificités langagières du public scolaire accueilli en adoptant les pratiques pédagogiques qui favorisent les échanges, l'usage des langues dans les différents domaines d'enseignement ;
- de relayer les actions spécifiques du projet d'école :
- en les inscrivant dans le cadre du projet éducatif territorial promouvant l'enseignement des langues vivantes dès la maternelle
- en contribuant à la valorisation de ces actions (projets, manifestations ...)
- en initiant et en participant à des correspondances, des échanges avec les pays européens concernés
- en accompagnant le parcours scolaire des élèves francophones visant l'accès aux sections bilangues des collèges voisins (collèges International, L. Cézard)
- d'avoir la capacité d'utiliser la langue anglaise ou allemande pour communiquer avec les élèves anglophones ou germanophone.
- Piloter et conduire l'évaluation de l'école conformément au cadre de référence du conseil d'évaluation de l'école.

profil du poste adjoint

Poste ouvert aux candidats de l'habilitation en anglais ou allemand ou CLES 2 anglais ou allemand

missions

Aux missions afférentes à tout professeur des écoles s'ajoutent celles qui découlent de l'intégration dans les classes de l'établissement d'élèves issus des deux sections internationales (une anglaise et une allemande) de l'école.

Dans cette perspective, il s'agit :

- de tenir compte des spécificités langagières du public scolaire accueilli en adoptant les pratiques pédagogiques qui favorisent les échanges, l'usage des langues dans les différents domaines d'enseignement ;
- de relayer les actions spécifiques du projet d'école :
- en les inscrivant dans le cadre du projet éducatif territorial promouvant l'enseignement des langues vivantes dès la maternelle
- en contribuant à la valorisation de ces actions (projets, manifestations ...)
- en initiant et en participant à des correspondances, des échanges avec les pays européens concernés
- en accompagnant le parcours scolaire des élèves francophones visant l'accès aux sections bilangues des collèges voisins (collèges International, L. Cézard)
- d'avoir la capacité d'utiliser la langue anglaise ou allemande pour communiquer avec les élèves anglophones ou germanophone.

Depuis la rentrée scolaire 2013 et dans un contexte territorial, historique, social et scolaire fondé sur une dimension internationale, un éveil à la diversité linguistique est proposé à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires bellifontaines. Ce projet a pour objectif d'initier des parcours linguistiques en anglais et en allemand dès l'école maternelle, dans le cadre d'une initiation précoce puis d'un enseignement tant en anglais qu'en allemand qui se poursuit à l'école élémentaire et au collège.

A compter de la rentrée 2018, dans le cadre de la candidature de l'école maternelle La Cloche de Fontainebleau au dispositif « Elysée 2020 », les élèves de grande section bénéficieront d'un enseignement quotidien en langue allemande d'une heure. Au-delà d'un éveil à la langue allemande, des activités d'apprentissage dans tous les domaines de l'école maternelle seront animées en langue allemande par un professeur des écoles ayant une maîtrise experte de cette langue vivante. Dans le même esprit, les élèves de moyenne section recevront un éveil à la langue allemande de 45 minutes par semaine.

profil du poste

L'école maternelle La Cloche de Fontainebleau comprend un poste de direction, 3 postes d'adjoint de classe maternelle et un poste d'adjoint de classe maternelle fléché langue vivante « allemand ».

missions

Aux missions afférentes à tout professeur des écoles responsable d'une classe maternelle s'ajoutent celles qui découlent de la mise en œuvre du projet d'éveil à la diversité linguistique à l'école maternelle et de la mise en œuvre du dispositif « Elysée 2020 ». Dans cette perspective, il s'agit :

- Mettre en œuvre auprès des élèves de grande section des pratiques pédagogiques qui favorisent les échanges et l'usage quotidien de la langue allemande dans les différents domaines d'enseignement
- Proposer un éveil linguistique hebdomadaire aux élèves de moyenne section
- Relayer les actions spécifiques du projet d'école en les inscrivant dans le cadre du projet éducatif territorial promouvant l'enseignement des langues vivantes dès la maternelle
- Contribuer à la valorisation de ces actions en lien avec l'équipe pédagogique de l'école et la circonscription de l'éducation nationale
- Engager avec l'école partenaire « Elysée 2020 » des actions autour de thématiques pédagogiques et didactiques en lien avec l'expression artistique et culturelle à travers notamment un espace numérique partagée entre les écoles
- Accompagner le parcours scolaire des élèves francophones visant l'accès à la section germanophone de l'école élémentaire internationale Léonard de Vinci
- Préparer les élèves à vivre dans une Europe du multilinguisme et construire une première culture européenne commune et partagée

compétences

- Être en capacité d'utiliser la langue allemande en situation d'enseignement
- Sens de l'innovation et de la création
- Qualité relationnelle pour travailler en équipe d'école et en partenariat avec les différents acteurs du projet
- Qualité communicationnelle pour échanger en langue allemande avec les différents acteurs du projet

Le groupe scolaire Jacques Chirac accueille depuis la rentrée 2020 des élèves de la petite section au CM2. Ils bénéficieront, sur le temps scolaire, d'heures d'enseignement renforcé de l'anglais.

profil du poste

Poste ouvert aux candidats :

- disposant du titre professionnel requis (liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus en cours de validité),
- justifiant d'une expérience professionnelle dans le 1er degré incluant l'enseignement de l'anglais.

missions

L'enseignant, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et comme défini dans le projet d'école, devra:

- assurer l'ensemble des missions d'enseignement de tout professeur des écoles ;
- définir avec l'équipe enseignante de l'école au moins deux enseignements disciplinaires non linguistiques qui seront dispensés en anglais. (ex : EPS, arts visuels, mathématiques, sciences...), le cas échéant également dans le cas d'échanges de service ;
- élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais pour ces disciplines ;
- participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation de ces enseignements ;
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école (partenariat avec une école ou une classe étrangère) ;
- participer aux formations dédiées.

compétences

Ces postes sont accessibles aux enseignants pouvant justifier:

- d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le 1er degré incluant l'enseignement de l'anglais.

Une expérience d'enseignement dans une classe à l'étranger ou dans un autre dispositif incluant l'enseignement de l'anglais serait également appréciée.

- du niveau « utilisateur expérimenté » en anglais, niveau C1 sur l'échelle globale du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les candidats devront également avoir de très bonnes connaissances culturelles relatives aux pays anglophones ainsi qu'une très bonne connaissance des programmes.

Ils devront par ailleurs faire preuve de compétences relationnelles, d'aptitudes à travailler en équipe et de capacités à mettre en œuvre une continuité inter degrés.

Une bonne connaissance des supports pédagogiques d'enseignement de l'anglais est attendue.

profil du poste Adjoint

Poste ouvert aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle en élémentaire dans le 1^{er} degré incluant l'enseignement de l'anglais.

missions

L'enseignant, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et comme défini dans le projet d'école, devra:

- assurer l'ensemble des missions d'enseignement de tout professeur des écoles ;
- définir avec l'équipe enseignante de l'école au moins deux enseignements disciplinaires non linguistiques qui seront dispensés en anglais. (ex: EPS, arts visuels, mathématiques, sciences...), le cas échéant également dans le cas d'échanges de service ;
- élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais pour ces disciplines ;
- participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation de ces enseignements ;
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école (partenariat avec une école ou une classe étrangère) ;
- participer aux formations dédiées.

compétences

Ces postes sont accessibles aux enseignants pouvant justifier:

- d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le 1er degré incluant l'enseignement de l'anglais.

Une expérience d'enseignement dans une classe à l'étranger ou dans un autre dispositif incluant l'enseignement de l'anglais serait également appréciée.

- du niveau « utilisateur expérimenté » en anglais, niveau C1 sur l'échelle globale du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les candidats devront également avoir de très bonnes connaissances culturelles relatives aux pays anglophones ainsi qu'une très bonne connaissance des programmes.

Ils devront par ailleurs faire preuve de compétences relationnelles, d'aptitudes à travailler en équipe et de capacités à mettre en œuvre une continuité inter degrés.

Une bonne connaissance des supports pédagogiques d'enseignement de l'anglais est attendue.

Le groupe scolaire Jacques Chirac accueille depuis la rentrée 2020 des élèves de la petite section au CM2. Ils bénéficieront, sur le temps scolaire, d'heures d'enseignement renforcé de l'anglais.

profil du poste

Poste ouvert aux candidats :

- disposant du titre professionnel requis (liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus en cours de validité),
- justifiant d'une expérience professionnelle dans le 1er degré incluant l'enseignement de l'anglais.

missions

L'enseignant, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et comme défini dans le projet d'école, devra:

- assurer l'ensemble des missions d'enseignement de tout professeur des écoles ;
- définir avec l'équipe enseignante de l'école au moins deux enseignements disciplinaires non linguistiques qui seront dispensés en anglais. (ex : EPS, arts visuels, mathématiques, sciences...), le cas échéant également dans le cas d'échanges de service ;
- élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais pour ces disciplines ;
- participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation de ces enseignements ;
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école (partenariat avec une école ou une classe étrangère) ;
- participer aux formations dédiées.

compétences

Ces postes sont accessibles aux enseignants pouvant justifier:

- d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le 1er degré incluant l'enseignement de l'anglais.

Une expérience d'enseignement dans une classe à l'étranger ou dans un autre dispositif incluant l'enseignement de l'anglais serait également appréciée.

- du niveau « utilisateur expérimenté » en anglais, niveau C1 sur l'échelle globale du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les candidats devront également avoir de très bonnes connaissances culturelles relatives aux pays anglophones ainsi qu'une très bonne connaissance des programmes.

Ils devront par ailleurs faire preuve de compétences relationnelles, d'aptitudes à travailler en équipe et de capacités à mettre en œuvre une continuité inter degrés.

Une bonne connaissance des supports pédagogiques d'enseignement de l'anglais est attendue.

profil du poste Adjoint

Poste ouvert aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle en maternelle dans le 1^{er} degré incluant l'enseignement de l'anglais.

missions

L'enseignant, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et comme défini dans le projet d'école, devra:

- assurer l'ensemble des missions d'enseignement de tout professeur des écoles ;
- définir avec l'équipe enseignante de l'école au moins deux enseignements disciplinaires non linguistiques qui seront dispensés en anglais. (ex : EPS, arts visuels, mathématiques, sciences...), le cas échéant également dans le cas d'échanges de service ;
- élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais pour ces disciplines ;
- participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation de ces enseignements ;
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école (partenariat avec une école ou une classe étrangère) ;
- participer aux formations dédiées.

COMPÉTENCES

Ces postes sont accessibles aux enseignants pouvant justifier:

- d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le 1^{er} degré incluant l'enseignement de l'anglais.

Une expérience d'enseignement dans une classe à l'étranger ou dans un autre dispositif incluant l'enseignement de l'anglais serait également appréciée.

- du niveau « utilisateur expérimenté » en anglais, niveau C1 sur l'échelle globale du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les candidats devront également avoir de très bonnes connaissances culturelles relatives aux pays anglophones ainsi qu'une très bonne connaissance des programmes.

Ils devront par ailleurs faire preuve de compétences relationnelles, d'aptitudes à travailler en équipe et de capacités à mettre en œuvre une continuité inter degrés.

Une bonne connaissance des supports pédagogiques d'enseignement de l'anglais est attendue.

L'école élémentaire Louis Braille accueille depuis la rentrée 2020 une section internationale mandarin. Des élèves seront intégrés aux classes ordinaires de CM1 de l'école. Ils bénéficieront par ailleurs, sur le temps scolaire, d'heures d'enseignement, données en mandarin.

missions

L'enseignant, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et comme défini dans le projet d'école, devra:

- assurer l'ensemble des missions d'enseignement de tout professeur des écoles;
- assurer l'enseignement du mandarin 3h hebdomadaires ;
- élaborer des outils de classe et d'évaluation dans cette discipline ;
- participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation de cet enseignement ;
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école (partenariat avec une école ou une classe étrangère) ;
- participer aux formations dédiées.

COMPÉTENCES

Ce poste est accessible aux enseignants pouvant justifier:

- d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le 1er degré incluant l'enseignement d'une langue vivante.
- Une expérience d'enseignement dans une classe à l'étranger ou dans un autre dispositif incluant l'enseignement d'une langue étrangère serait également apprécié.
- du niveau B2 en mandarin sur l'échelle globale du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les candidats devront également avoir de très bonnes connaissances culturelles relatives aux pays concernés ainsi qu'une très bonne connaissance des programmes.

Ils devront par ailleurs faire preuve de compétences relationnelles, d'aptitudes à travailler en équipe et de capacités à mettre en œuvre une continuité inter degrés.

Une bonne connaissance des supports pédagogiques d'enseignement en langue vivante est attendue.

profil du poste

Poste ouvert aux enseignant(es) du 1er degré titulaires du CAFIPEMF et/ou CAFIPEMF maternelle

Le poste de conseiller pédagogique départemental auprès de l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la mission enseignement à l'école maternelle est rattaché administrativement à l'inspection académique.

Ce poste a vocation à renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des formateurs et enseignants nommés en école maternelle afin d'améliorer les résultats des élèves. Les interventions du conseiller s'étendront sur l'ensemble du territoire départemental. Une expertise pédagogique est attendue

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondé sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

missions

Le CPD maternelle auprès de l' IEN « enseignement préélémentaire » sera conduit à intervenir dans les domaines suivants :

Accompagnement des enseignants et formation :

- En lien avec l' IEN préélémentaire participer à l'élaboration du plan de formation de la Mission maternelle 77
- Participer à la formation et à l'accompagnement des professeurs des écoles stagiaires, des M1 en alternance et des contractuels.
- Participer à la formation et à l'accompagnement spécifique des enseignants néo-titulaires T1, T2, T3 et des enseignants d'élémentaire débutant en maternelle en concertation avec les équipes de circonscription ;
- Former et accompagner les formateurs débutant en circonscription sur l'école maternelle
- Participer à la formation des directeurs, des BD REP+, des BD EFIV, des enseignants préparant le CAFIPEMF
- Accompagner pédagogiquement des dispositifs spécifiques (REP+, dispositif de scolarisation des élèves de moins de 3 ans, classes dédoublées en GS, suivi des projets CARDIE en lien avec les IEN)
- En lien avec l' IEN préélémentaire, assurer les formations départementales spécifiques
- Participer à l'élaboration des formations PE/ATSEM

Animation et impulsion :

- Assurer le suivi des projets académiques et départementaux spécifiques à l'école maternelle
- Participer avec l' IEN Préélémentaire à l'animation du groupe départemental maternelle et du groupe des Formateurs ressource Maternelle de circonscription
- Participer à la réflexion conduite dans les autres groupes départementaux : (Mathématiques, Langues vivantes, EPS, PEMF itinérants ...)
- Elaborer des outils pédagogiques, des dossiers en direction des formateurs et enseignants ;
- Promouvoir les politiques nationale et départementale en matière d'enseignement à l'école maternelle : assurer la publication de documents envers les acteurs concernés et sur le site Maternelle DSDEN 77
- Assurer la « veille » pédagogique, participer à des conférences ou séminaires pour actualiser les connaissances didactiques des disciplines enseignées à l'école maternelle et les diffuser

Evaluation :

- Être en capacité d'analyser des pratiques et des dispositifs
- Aider à la conception ou la mise en œuvre d'outils d'observation et d'évaluation de pratiques et de dispositifs
- Participer à l'analyse des données au niveau départemental.

Expertise :

- Apporter son expertise de la maternelle selon les besoins formulés aux IEN et aux formateurs
- En lien avec les IEN de circonscription, aide au suivi des enseignants en difficulté à l'école maternelle
- Participer à différents groupes de travail partenariaux

compétences

Les candidats devront être titulaires du CAFIPEMF.et/ou du CAFIPEMF maternelle

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- Une bonne connaissance des programmes dans tous les champs disciplinaires, et plus particulièrement en maternelle et cycle 2 ;
- Une connaissance actualisée de la didactique des domaines enseignés à l'école maternelle, plus particulièrement en maîtrise de la langue, en mathématiques et en éveil à la diversité linguistique
- Une bonne connaissance du développement du jeune enfant
- Une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions de formation
- Une aptitude à utiliser les outils numériques.

profil
du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1er degré titulaires du CAFIPEMF option Arts visuels (cf. BOEN n°30 du 23-07-2015 – circulaire n° 2015-114 du 21-07-2015).

Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Le conseiller pédagogique départemental option arts visuels est un expert dont la compétence dans le domaine de l'éducation artistique est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Placé sous l'autorité du Adasen, en charge du 1er degré, le conseiller pédagogique départemental option arts visuels exercera, au niveau départemental, la fonction de conseiller technique auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par la directrice académique des services de l'éducation nationale et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

missions

Participant à l'opérationnalisation du projet académique au sein du département, les missions du conseiller pédagogique départemental option arts visuels visent à assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale pour les arts visuels définie par l'inspectrice d'académie.

Le conseiller départemental pédagogique option arts visuels est chargé :

- de promouvoir au sein des circonscriptions les actions pédagogiques concourant au développement des pratiques artistiques,
- de conduire, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, des actions dans d'autres domaines d'activités de l'école maternelle ou d'autres disciplines de l'école élémentaire (maîtrise de la langue, ...),
- de participer à la formation professionnelle des enseignants néo-titulaires et dans la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique et de formation continue pour les enseignants plus installés dans le métier (notamment des formations-actions),
- de fédérer les enseignants et les équipes pédagogiques autour de projets et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- d'élaborer des outils et des documents pédagogiques à destination des équipes pédagogiques des écoles,
- d'accompagner la mise en œuvre dans les écoles des programmes d'arts visuels concourant à l'acquisition du socle commun de compétences en lien avec le projet d'école,
- de superviser conception, suivi et évaluation des projets à dominante artistique,
- d'instruire tout dossier concourant au développement des arts visuels en particulier, sans exclure pour autant les autres domaines d'apprentissages et ainsi contribuer à leur expertise en vue de les soumettre aux instances de validation,
- de contribuer à l'organisation d'événements à l'échelle de la circonscription et/ou du département dans le domaine des arts visuels,
- d'accompagner localement les projets menés en partenariat avec les structures culturelles,
- d'actualiser et diffuser des informations sur le site internet de l'inspection académique en ce qui concerne la rubrique des arts visuels,
- de gérer les centres de ressources départementaux.

compétences

Pour assurer efficacement ces missions, des compétences pédagogiques et des connaissances réglementaires dans le domaine des arts visuels sont demandées.

Le conseiller pédagogique départemental option arts visuels devra montrer des qualités d'écoute et d'analyse et, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire, pluri catégoriel et collégial au sein des différents groupes départementaux.

Des capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES

- faire preuve d'aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux et divers, d'une capacité à travailler en équipe,
- bien connaître la connaissance et le respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- être en capacité de bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- posséder une très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- posséder de réelles capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- avoir une très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

COMPÉTENCES AU REGARD DE LA FORMATION

- très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines,
- conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage,
- coordination des intervenants, harmonisation des contenus d'interventions,
- réalisation de synthèses de ces contenus,
- interventions dans des domaines variés de la formation,
- participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

conditions d'exercice

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du conseiller pédagogique départemental option arts visuels dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il sera amené à seconder les IEN 1D au titre de leur circonscription dans leurs missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets en rapport avec les arts visuels.

profil
du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1er degré, titulaires du CAFIPEMF option Education musicale (cf. BOEN n°30 du 23-07-2015 – circulaire n° 2015-114 du 21-07-2015).

Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Le conseiller pédagogique départemental option éducation musicale est un expert dont la compétence dans le domaine de l'éducation artistique est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Placé sous l'autorité du Adasen en charge du 1er degré, le conseiller pédagogique départemental option éducation musicale exercera, au niveau départemental, la fonction de conseiller technique auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par la directrice académique des services de l'éducation nationale et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

missions

Participant à l'opérationnalisation du projet académique au sein du département, les missions du conseiller pédagogique départemental option éducation musicale visent à assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale pour l'éducation musicale définie par l'inspectrice d'académie.

Le conseiller départemental pédagogique option éducation musicale est chargé :

- de participer à la généralisation du 100% EAC,
- de promouvoir au sein des circonscriptions les actions pédagogiques concourant au développement des pratiques artistiques,
- de conduire, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, des actions dans d'autres domaines d'activités de l'école maternelle ou d'autres disciplines de l'école élémentaire (maîtrise de la langue, ...),
- de participer à la formation professionnelle des enseignants néo-titulaires et dans la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique et de formation continue pour les enseignants plus installés dans le métier (notamment des formations-actions),
- de fédérer les enseignants et les équipes pédagogiques autour de projets et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- d'élaborer des outils et des documents pédagogiques à destination des équipes pédagogiques des écoles,
- d'accompagner la mise en œuvre dans les écoles des programmes d'éducation musicale concourant à l'acquisition du socle commun en lien avec le projet d'école,
- de superviser conception, suivi et évaluation des projets à dominante artistique,
- d'instruire tout dossier concourant au développement de l'éducation musicale en particulier, sans exclure pour autant les autres domaines d'apprentissages et ainsi contribuer à leur expertise en vue de les soumettre aux instances de validation,
- de contribuer à l'organisation d'événements à l'échelle de la circonscription et/ou du département dans le domaine de l'éducation musicale,
- d'accompagner localement les projets menés en partenariat avec les structures culturelles,
- d'actualiser et diffuser des informations sur le site internet de l'inspection académique en ce qui concerne la rubrique de l'éducation musicale,
- de gérer les centres de ressources départementaux.

compétences

Pour assurer efficacement ces missions, des compétences pédagogiques et des connaissances réglementaires dans le domaine de l'éducation musicale sont demandées. Le conseiller pédagogique départemental option éducation musicale devra montrer des qualités d'écoute et d'analyse et, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire, pluri catégoriel et collégial au sein des différents groupes départementaux.

Des capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES

- Aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux et divers, capacité à travailler en équipe,
- Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- Aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- Très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

COMPÉTENCES AU REGARD DE LA FORMATION

- Très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines,
- Conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage,
- Coordination des intervenants, harmonisation des contenus d'interventions,
- Réalisation de synthèses de ces contenus,
- Interventions dans des domaines variés de la formation,
- Participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

conditions d'exercice

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du conseiller pédagogique départemental option éducation musicale dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il sera amené à venir en appui des IEN 1D, au titre de leur circonscription, dans les missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets en rapport avec l'éducation musicale.

profil
du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1er degré, titulaires d'un CAFIPEMF (cf. BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 – circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Le conseiller pédagogique départemental option culture scientifique est un expert dont la compétence dans les domaines scientifiques est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Placé sous l'autorité du Adasen, en charge du 1er degré, le conseiller pédagogique départemental option culture scientifique exercera, au niveau départemental, la fonction de conseiller technique auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par la directrice académique des services de l'éducation nationale et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

missions

Participant à l'opérationnalisation du projet académique au sein du département et par-delà des circonscriptions département, les missions du conseiller pédagogique départemental option culture scientifique visent à assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale pour les mathématiques et les sciences définie par l'inspectrice d'académie.

Le conseiller départemental pédagogique option culture scientifique est chargé :

- de promouvoir au sein des circonscriptions les actions pédagogiques concourant au développement des pratiques scientifiques,
- de conduire, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, des actions dans d'autres domaines d'activités de l'école maternelle ou d'autres disciplines de l'école élémentaire (maîtrise de la langue, ...),
- de participer à la formation professionnelle des enseignants néo-titulaires et dans la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique et de formation continue pour les enseignants plus installés dans le métier (notamment des formations-actions),
- de fédérer les enseignants et les équipes pédagogiques autour de projets et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- d'élaborer des outils et des documents pédagogiques à destination des équipes pédagogiques des écoles,
- d'accompagner la mise en œuvre dans les écoles des programmes de mathématiques et de sciences concourant à l'acquisition du socle commun en lien avec le projet d'école,
- de superviser la conception, le suivi et l'évaluation des projets à dominante scientifique,
- d'instruire tout dossier concourant au développement des mathématiques et des sciences en particulier, sans exclure pour autant les autres domaines d'apprentissages et ainsi contribuer à leur expertise en vue de les soumettre aux instances de validation,
- de contribuer à l'organisation d'événements à l'échelle de la circonscription et/ou du département dans les domaines scientifiques,
- d'accompagner localement les projets menés en partenariat avec les structures,
- d'actualiser et diffuser des informations sur le site internet de l'inspection académique en ce qui concerne la rubrique des mathématiques, des sciences, de l'environnement, des sorties scolaires orientées sur les sciences et l'EDD,
- de gérer les centres de ressources départementaux.

compétences

Pour assurer efficacement ces missions, des compétences pédagogiques et des connaissances réglementaires dans les domaines scientifiques sont demandées.

Le conseiller pédagogique départemental option culture scientifique devra montrer des qualités d'écoute et d'analyse et dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire, pluri catégoriel et collégial au sein des différents groupes départementaux.

Des capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES

- Aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux et divers, capacité à travailler en équipe,
- Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- Aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- Très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

COMPÉTENCES AU REGARD DE LA FORMATION

- Très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines,
- Conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage,
- Coordination des différents intervenants, harmonisation des contenus d'interventions,
- Réalisation de synthèses de ces contenus,
- Interventions dans des domaines variés de la formation,
- Participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

conditions d'exercice

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du conseiller pédagogique départemental option culture scientifique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il sera amené à seconder les IEN 1D au titre de leur circonscription dans les missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets en rapport avec les mathématiques et les sciences.

profil du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1er degré, titulaires du CAFIPEMF option Langues vivantes étrangères (cf. BOEN n°30 du 23-07-2015 – circulaire n°2015-114 du 21-07-2015).

Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Le conseiller pédagogique départemental option langues vivantes étrangères est un expert dont la compétence dans le domaine des langues vivantes étrangères est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Placé sous l'autorité du Adasen, en charge du 1er degré, le conseiller pédagogique départemental option langues vivantes étrangères exercera, au niveau départemental, la fonction de conseiller technique auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par la directrice académique des services de l'éducation nationale et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

missions

Participant à l'opérationnalisation du projet académique au sein du département, les missions du conseiller pédagogique départemental option langues vivantes étrangères visent à assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale pour les langues vivantes étrangères définie par l'inspectrice d'académie.

Le conseiller départemental pédagogique option langues vivantes étrangères est chargé :

- de promouvoir au sein des circonscriptions les actions pédagogiques concourant au développement des langues vivantes étrangères,
- de conduire, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, des actions dans d'autres domaines d'activités de l'école maternelle ou d'autres disciplines de l'école élémentaire (maîtrise de la langue, ...),
- de participer à la formation professionnelle des enseignants néo-titulaires et dans la mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique et de formation continue pour les enseignants plus installés dans le métier (notamment des formations-actions),
- de fédérer les enseignants et les équipes pédagogiques autour de projets et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- d'élaborer des outils et des documents pédagogiques à destination des équipes pédagogiques des écoles,
- d'accompagner la mise en œuvre dans les écoles des programmes des langues vivantes étrangères concourant à l'acquisition du socle commun en lien avec le projet d'école,
- de superviser conception, suivi et évaluation des projets à dominante langues vivantes étrangères,
- d'instruire tout dossier concourant au développement des langues vivantes étrangères en particulier, sans exclure pour autant les autres domaines d'apprentissages et ainsi contribuer à leur expertise en vue de les soumettre aux instances de validation,
- de contribuer à l'organisation d'événements à l'échelle de la circonscription et/ou du département dans le domaine des langues vivantes étrangères,
- d'accompagner localement les projets de partenariats internationaux,
- d'actualiser et diffuser des informations sur le site internet de l'inspection académique en ce qui concerne la rubrique des langues vivantes étrangères.

compétences

Pour assurer efficacement ces missions, des compétences pédagogiques et des connaissances réglementaires dans le domaine des langues vivantes étrangères sont demandées.

Le conseiller pédagogique départemental option langues vivantes étrangères devra montrer des qualités d'écoute et d'analyse et, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire, pluri catégoriel et collégial au sein des différents groupes départementaux.

Des capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES

- Aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux et divers, capacité à travailler en équipe,
- Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- Aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- Très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

COMPÉTENCES AU REGARD DE LA FORMATION

- Très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines,
- Conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage,
- Coordination des intervenants, harmonisation des contenus d'interventions,
- Réalisation de synthèses de ces contenus,
- Interventions dans des domaines variés de la formation,
- Participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

conditions d'exercice

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du conseiller pédagogique départemental option langues vivantes étrangères dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

De plus, il sera amené à seconder les IEN des circonscriptions dans leurs missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous sujets en rapport avec les langues vivantes étrangères.

profil du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1^{er} degré titulaires d'un CAFIPEMF généraliste
Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Membre de la cellule départementale 1^{er} degré, le CPD exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspectrice de l'Education nationale adjointe dont il est un collaborateur direct.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'ADASEN en charge du 1^{er} degré.

Le CPD 1^{er} degré doit être compétent dans le domaine :

- des savoirs : connaissance actualisée du système éducatif et des processus d'apprentissage (réglementaires, pédagogiques...),
- des savoir-faire (mise en place de projets, définition d'objectifs...),
- des savoir-être (distanciation, écoute, communication...).

missions

- Conception et mise en œuvre d'actions de formation continue à destination des enseignants du 1^{er} degré
- Mise en œuvre de l'accompagnement à l'entrée dans le métier des enseignants débutants en relation avec les formateurs
- Suivi des différents dispositifs spécifiques en lien avec la politique éducative nationale (éducation prioritaire, dédoublements,...)
- Conception et mise en œuvre des formations liées à ces dispositifs
- Missions liées à la fonction de conseiller pédagogique auprès de l'ADASEN.

compétences

Compétences pédagogiques certifiées par le CAFIPEMF

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES

- Aptitudes relationnelles auprès de divers interlocuteurs, capacité à travailler en équipe,
- Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- Aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- Très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

COMPÉTENCES AU REGARD DE LA FORMATION

- Très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines,
- Conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage,
- Coordination des différents intervenants, harmonisation des contenus d'interventions,
- Réalisation de synthèses de ces contenus,
- Interventions dans des domaines variés de la formation,
- Participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

conditions d'exercice

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du CPD 1er degré dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles, les circonscriptions et les réseaux de l'éducation prioritaire.

Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

En raison des contraintes organisationnelles importantes qu'implique l'exercice desdites fonctions, le poste n'est pas compatible avec un aménagement du temps de travail à temps partiel.

Il aura une bonne maîtrise des outils informatiques et il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

profil du poste

Suite à la refondation de l'éducation prioritaire, les écoles des « Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcée » (REP+) bénéficient de moyens spécifiques pour répondre aux objectifs de réussite de tous leurs élèves.

Dans ce cadre, le rôle du directeur est déterminant au sein de l'équipe pédagogique, auprès des familles et des différents partenaires du REP+.

Il est un interlocuteur privilégié des pilotes et du coordonnateur du REP+ pour le suivi des résultats des élèves, le travail inter-cycles, notamment le cadre de la liaison école/collège et la réussite des différentes actions inscrites dans le projet du réseau.

Il est un acteur essentiel pour que les objectifs du projet de réseau soient atteints.

Seuls, les candidats disposant du titre professionnel requis, liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus, en cours de validité, peuvent faire acte de candidature.

missions

Réf. circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 (BO n°23 du 5 juin 2014)

Aux missions afférentes à la direction d'une école, définies par le décret n° 89-122 modifié du 24 février 1989, s'ajoutent celles découlant du statut particulier d'une école inscrite dans le dispositif de l'éducation prioritaire REP+.

La gestion de l'école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines déontologique, pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage pédagogique, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école ainsi qu'un tableau de bord de l'école, étroitement articulés avec le projet de réseau, la mise en œuvre de compétences de GRH et de management, restent un levier puissant pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Piloter et conduire l'évaluation de l'école conformément au cadre de référence du conseil d'évaluation de l'école.

compétences

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de

- la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, associatifs, ...);
- L'ambition des dispositifs spécifiques alloués aux REP+;
- Les moyens dédiés REP+;

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute;
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction;
- Maîtriser les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire;
- Dans une perspective de justice sociale, percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial ainsi qu'aux liaisons entre les différents cycles au sein du conseil des maîtres de cycle, la liaison école/collège afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet;
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes;
- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion;
- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs propres au réseau, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord;
- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer,

personnaliser et suivre le parcours des élèves ;

- Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences ;
- Investir pleinement son rôle de pilote pédagogique en accompagnant les enseignants dans la mise en œuvre et l'analyse des dispositifs attribués à l'éducation prioritaire ;
- Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves au regard des moyens engagés et de la plus-value attendue ;
- Réduction de l'écart EP/HEP.

La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée. Une bonne expérience préalable de la direction d'école et/ou une expérience de pilotage pédagogique seront recherchées.

profil du poste

- Suite à la refondation de l'éducation prioritaire, les écoles des « Réseaux d'Education Prioritaire » (REP) doivent permettre de répondre aux objectifs de réussite de tous les élèves.
- Dans ce cadre, le rôle du directeur est déterminant au sein de l'équipe pédagogique, auprès des familles et des différents partenaires du REP.
- Il est un interlocuteur privilégié des pilotes et du coordonnateur du REP pour le suivi des résultats des élèves, le travail inter-cycles, notamment le cadre de la liaison école/collège et la réussite des différentes actions inscrites dans le projet du réseau.
- Il est un acteur essentiel pour que les objectifs du projet de réseau soient atteints.
- Seuls, les candidats disposant du titre professionnel requis, liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus, en cours de validité, peuvent faire acte de candidature.

missions

Réf. circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 (BO n°23 du 5 juin 2014)

Aux missions afférentes à la direction d'une école, définies par le décret n° 89-122 modifié du 24 février 1989, s'ajoutent celles découlant du statut particulier d'une école inscrite dans le dispositif de l'éducation prioritaire REP.

La gestion de l'école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines déontologique, pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert également un sens aigu du pilotage pédagogique, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école, la mise en place d'un tableau de bord, étroitement articulés avec le projet de réseau, des compétences de GRH et de management, restent un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Piloter et conduire l'évaluation de l'école conformément au cadre de référence du conseil d'évaluation de l'école.

Compétences

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, associatifs) ;

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ;
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
- Maîtriser les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;
- Dans une perspective de justice sociale, percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial ainsi qu'aux liaisons entre les différents cycles au sein du conseil des maîtres de cycle, la liaison école/collège afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ;
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;
- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ;
- Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences ;
- Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves au regard des moyens engagés et de la plus-value attendue ;

- Réduction de l'écart EP/HEP.

La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée. Une bonne expérience préalable de la direction d'école et/ou une expérience de pilotage pédagogique seront recherchées.

profil du poste

Le directeur d'école ayant une décharge complète est un acteur majeur et décisif du pilotage pédagogique de l'école. Son action s'inscrit dans le projet d'école et la coordination de l'ensemble des personnels présents au sein de la structure scolaire, pour garantir les cohérences et la continuité éducative. Il participe à l'encadrement du système éducatif dans son école.

Dans ce cadre, le rôle du directeur est déterminant au sein de l'équipe pédagogique, auprès des familles et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Il est l'interlocuteur attentif et privilégié de l'IEN, de la DSDEN et des chefs d'établissement en ce qui concerne le pilotage et l'impulsion pédagogiques, le suivi des résultats des élèves, le travail inter-cycles et inter-degrés, notamment le cadre de la liaison école/collège, la réussite des différentes actions pédagogiques, l'analyse et l'utilisation des résultats des élèves aux évaluations nationales et internationales à des fins de pilotage pédagogique.

Il assure les actes administratifs d'une structure importante et veille à la sécurité des élèves.

Il entretient des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, autres acteurs...

Seuls, les candidats disposant du titre professionnel requis, liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus, en cours de validité, peuvent faire acte de candidature. L'obtention du CAFIPEMF qui n'est pas obligatoire pour candidater, peut être appréciée dans le cadre attendu du pilotage pédagogique.

missions

Réf circulaire n°2014-163 du 1-12-2014 paru au bulletin officiel spécial n°7 du 11/12/2014

Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le référentiel métier des directeurs d'école, selon les trois axes de responsabilités : déontologiques et pédagogiques, relatives au fonctionnement de l'école ; les relations avec les parents et les partenaires de l'école qui sont la mairie et/ou l'EPCI, les parents d'élèves et leurs représentants ;

Aux missions afférentes à la direction d'une école définie par le décret n° 89-122 modifié du 24 février 1989, peuvent venir s'ajouter celles découlant du statut particulier d'une école inscrite dans le dispositif de l'éducation prioritaire REP.

La gestion de l'école requiert également un sens aigu du pilotage pédagogique, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention soutenue à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école, la mise en place d'un tableau de bord, étroitement articulés avec le projet de réseau, des compétences de GRH et de management, restent un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Piloter et conduire l'évaluation de l'école conformément au cadre de référence du conseil d'évaluation de l'école.

compétences

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, associatifs, ...)

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ;
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
- Si l'école est en EP, maîtriser les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;
- Dans une perspective de justice sociale, percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial ainsi qu'aux liaisons entre les différents cycles au sein du conseil des maîtres de cycle, la liaison école/collège afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ;

- Posséder une solide connaissance de la politique éducative dans ses diverses dimensions, en particulier le socle commun et l'école inclusive (dispositif ULIS entre autres ou UEE) ;
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;
- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs propres au réseau, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord ;
- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ;
- Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences ;
- Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves au regard des moyens engagés et de la plus-value attendue ;

Quelques atouts

- La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée.
- Une bonne expérience préalable de la direction d'école et/ou une expérience de pilotage pédagogique seront recherchées.
- La taille de la structure, le nombre d'élèves et d'enseignants, les caractéristiques du public scolaire accueilli imposent une importante capacité d'organisation et de vigilance.
- La disponibilité à l'égard des parents d'élèves est à l'échelle du nombre de familles.
- Avoir des qualités de disponibilité, d'écoute et de communication.
- Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable dans ses relations avec la municipalité et les collectivités territoriales.

profil du poste

Le directeur d'école est un acteur majeur et décisif du pilotage pédagogique de l'école. Son action s'inscrit dans le projet d'école et la coordination de l'ensemble des personnels présents au sein de la structure scolaire, pour garantir les cohérences et la continuité éducative. Il participe à l'encadrement du système éducatif dans son école. L'IPS de son école étant inférieur ou égal à 90, il doit répondre, par son action, aux objectifs de réussite de tous les élèves.

Proche de l'Education prioritaire dans ses résultats et son fonctionnement, au vu d'un IPS inférieur à 90, le rôle du directeur est déterminant au sein de l'équipe pédagogique ainsi qu'auprès des familles.

Il est l'interlocuteur attentif et privilégié de l'IEN en ce qui concerne le pilotage et l'impulsion pédagogiques, le suivi des résultats des élèves, le travail inter-cycles et inter-degrés, notamment le cadre de la liaison école/collège, la réussite des différentes actions pédagogiques, l'analyse et l'utilisation des résultats des élèves aux évaluations nationales et internationales à des fins de pilotage pédagogique.

Il assure les actes administratifs et veille à la sécurité des élèves.

Il entretient des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, autres acteurs...

Seuls, les candidats disposant du titre professionnel requis, liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus, en cours de validité, peuvent faire acte de candidature.

missions

Réf circulaire n°2014-163 du 1-12-2014 paru au bulletin officiel spécial n°7 du 11/12/2014

- Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le référentiel métier des directeurs d'école, selon les trois axes de responsabilités : pédagogiques, relatives au fonctionnement de l'école ; les relations avec les parents et les partenaires de l'école.

- La gestion de l'école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines déontologique, pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert également un sens aigu du pilotage pédagogique, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école, la mise en place d'un tableau de bord, étroitement articulés avec le projet de réseau, des compétences de GRH et de management, restent un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

Piloter et conduire l'évaluation de l'école conformément au cadre de référence du conseil d'évaluation de l'école.

compétences

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, associatifs) ;

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ;
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
- Maîtriser les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;
- Dans une perspective de justice sociale, percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial ainsi qu'aux liaisons entre les différents cycles au sein du conseil des maîtres de cycle, la liaison école/collège afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ;
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;

- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs propres au réseau, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord ;
- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ;
- Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences ;
- Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves au regard des moyens engagés et de la plus-value attendue ;

La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée. Une bonne expérience préalable de la direction d'école et/ou une expérience de pilotage pédagogique seront recherchées.

profil
du poste

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire et des objectifs d'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par tous les élèves.

Le coordonnateur REP exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne et sous l'autorité fonctionnelle du principal du collège et de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, co-pilotes du réseau.

Le coordonnateur REP est un acteur essentiel de la mise en œuvre des priorités nationales en lien avec les territoires de l'éducation prioritaire.

Ce poste nécessite une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures) et le coordonnateur doit pouvoir répondre à des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

missions

Ref. circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 (BO n°23 du 5 juin 2014)

Missions en lien avec le pilotage du projet de réseau

- Définir, en collaboration avec les co-pilotes du réseau, le calendrier, le contenu et les modalités d'évaluation des temps de concertation et de formation ;
- Préparer les comités de pilotage du réseau avec les pilotes, y participer et renseigner les tableaux de bord du réseau ;
- Aider les équipes pédagogiques à formaliser et à évaluer les actions mises en œuvre, en cohérence avec le projet de réseau ;
- Contribuer à la continuité pédagogique et éducative des actions entre le premier et le second degré, en favorisant la mise en œuvre d'outils numériques adaptés ;
- Dans le cadre des relations avec la municipalité et les associations, favoriser le développement des partenariats et projets éducatifs locaux, en particulier le projet éducatif territorial (PEDT) ou ceux relevant de la politique de la ville ;
- Veiller à la cohérence des actions éducatives définies par le réseau et à leur articulation avec les dispositifs menés en partenariat, notamment les programmes de réussite éducative (PRE) et les projets éducatifs territoriaux (PEDT)
- Participer aux conseils école-collège, aux conseils pédagogiques en collège et aux conseils de cycle dans le premier degré, afin que les choix définis dans le projet de réseau soient mis en œuvre ;
- Organiser au sein du réseau la diffusion des pratiques pédagogiques innovantes et des projets engagés.

Missions institutionnelles

Le coordonnateur REP, fait partie de l'équipe de réseau, ce qui nécessite une bonne connaissance des missions de chacun des membres de l'équipe et des partenaires extérieurs. Il participe activement à la préparation, à l'animation d'instances constitutives du réseau (comité de pilotage du réseau, conseil école-collège, conseil de cycle, conseil pédagogique).

Il lui est par ailleurs demandé de :

- Contribuer à la mutualisation et à la valorisation, au niveau départemental et académique, des pratiques pédagogiques et des projets innovants du réseau (proposition d'articles, comptes rendus, interviews, reportages...);
- Communiquer à la direction académique les comptes rendus, les dates et les ordres du jour des comités de pilotage du réseau ;

- Renseigner les tableaux de bord du réseau pour une diffusion aux pilotes et une remontée à la direction académique ;
- Participer aux réunions départementales des coordonnateurs organisées par la direction académique.

compétences

- Connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés ;
- Connaissance des objectifs de la loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la confiance et plus particulièrement des orientations de l'éducation prioritaire ;
- Capacité à faire preuve d'initiative, à être force de proposition, à impulser et accompagner une dynamique de projet ;
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe ;
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunions) et écrite ;
- Maîtrise de l'outil informatique et des usages numériques de communication (traitement de texte, tableur, ENT, réseaux d'échanges, site web).

profil
du poste

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire et des objectifs d'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par tous les élèves.

Le coordonnateur REP+ exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne et sous l'autorité fonctionnelle du principal du collège et de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, co-pilotes du réseau.

Le coordonnateur REP+ est un acteur essentiel de la mise en œuvre des priorités nationales en lien avec les territoires de l'éducation prioritaire.

Ce poste nécessite une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures) et le coordonnateur doit pouvoir répondre à des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

missions

Réf. circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 (BO n°23 du 5 juin 2014)

Missions en lien avec le pilotage du projet de réseau

- Définir, en collaboration avec les co-pilotes du réseau, le calendrier, le contenu et les modalités d'évaluation des temps de concertation et de formation ;
- Préparer les comités de pilotage du réseau avec les pilotes, y participer et renseigner les tableaux de bord du réseau ;
- Aider les équipes pédagogiques à formaliser et à évaluer les actions mises en œuvre, en cohérence avec le projet de réseau ;
- Contribuer à la continuité pédagogique et éducative des actions entre le premier et le second degré, en favorisant la mise en œuvre d'outils numériques adaptés ;
- Dans le cadre des relations avec la municipalité et les associations, favoriser le développement des partenariats et projets éducatifs locaux, en particulier le projet éducatif territorial (PEDT) ou ceux relevant de la politique de la ville ;
- Veiller à la cohérence des actions éducatives définies par le réseau et à leur articulation avec les dispositifs menés en partenariat, notamment les programmes de réussite éducative (PRE) et les projets éducatifs territoriaux (PEDT)
- Participer aux conseils école-collège, aux conseils pédagogiques en collège et aux conseils de cycle dans le premier degré, afin que les choix définis dans le projet de réseau soient mis en œuvre ;
- Organiser au sein du réseau la diffusion des pratiques pédagogiques innovantes et des projets engagés.

Missions institutionnelles

Le coordonnateur REP+, fait partie de l'équipe de réseau, ce qui nécessite une bonne connaissance des missions de chacun des membres de l'équipe et des partenaires extérieurs. Il participe activement à la préparation, à l'animation d'instances constitutives du réseau (comité de pilotage du réseau, conseil école-collège, conseil de cycle, conseil pédagogique).

Il lui est par ailleurs demandé de:

- Contribuer à la mutualisation et à la valorisation au niveau départemental et académique, des pratiques pédagogiques et des projets innovants du réseau (proposition d'articles, comptes rendus, interviews, reportages...);
- Communiquer à la direction académique les comptes rendus, les dates et les ordres du jour des comités de pilotage du réseau ;

- Renseigner les tableaux de bord du réseau pour une diffusion aux pilotes et une remontée à la direction académique ;
- Participer aux réunions départementales des coordonnateurs organisées par la direction académique.

compétences

- Connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés ;
- Connaissance des objectifs de la loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la confiance et plus particulièrement des orientations de l'éducation prioritaire ;
- Capacité à faire preuve d'initiative, à être force de proposition, à impulser et accompagner une dynamique de projet ;
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunions) et écrite ;
- Maîtrise de l'outil informatique et des usages numériques de communication (traitement de texte, tableur, ENT, réseaux d'échanges, site web).

profil
du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1er degré titulaires d'un CAFIPEMF généraliste. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Membre de l'équipe de circonscription, le Formateur mathématiques est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur.

Le formateur mathématiques de circonscription doit être compétent dans le domaine :

- des savoirs : connaissance actualisée du système éducatif et des processus d'apprentissage (réglementaires, pédagogiques...),
- des savoir-faire (mise en place de projets, définition d'objectifs...),
- des savoir-être (distanciation, écoute, communication...).

missions

- Apporter de l'aide aux débutant(e)s ou aux enseignant(e)s qui le nécessitent ou qui en font la demande dans le domaine des mathématiques
- Participer à l'animation de la circonscription dans le domaine des mathématiques
- Intervenir en formation initiale et continue dans le domaine des mathématiques.
- Accompagner/former les enseignants exerçant dans les CP et CE1 100% de réussite.

Le formateur mathématiques a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré comme garant de la mise en place du plan mathématiques.

Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'inspecteur de l'Éducation nationale, ce qui nécessite non seulement une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun dans leur spécificité mais aussi la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes.

Activités

- Il est chargé exclusivement de l'animation et de la formation continue en mathématiques.
- Il les accompagne dans les innovations et les recherches pédagogiques.
- Il participe activement à l'organisation et la conduite des animations pédagogiques et des stages de formation continue dans le domaine des mathématiques.

Au plan départemental, il peut être associé à la formation initiale et continue des enseignants dans le domaine des mathématiques ainsi qu'au groupe de réflexion et d'impulsion des mathématiques.

compétences

Compétences pédagogiques certifiées par le CAFIPEMF

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES

- Aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux, divers et parfois difficiles, capacité à travailler en équipe,
- Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,

compétences

- Aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- Très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

COMPÉTENCES AU REGARD DE LA FORMATION

- Très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines,
- Conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage,
- Coordination des différents intervenants, harmonisation des contenus d'interventions,
- Réalisation de synthèses de ces contenus,
- Interventions dans des domaines variés de la formation,
- Participation à l'évaluation d'un dispositif de formation

conditions d'exercice

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du formateur mathématiques dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Il aura une bonne maîtrise des outils informatiques et il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.

profil du poste

Poste ouvert aux personnels enseignants titulaires appartenant au corps à gestion départementale des professeurs des écoles et des instituteurs de Seine-et-Marne. L'exercice des dites fonctions implique des déplacements sur plusieurs circonscriptions. Ces derniers font l'objet d'une indemnisation conformément aux dispositions réglementaires.

missions

- Favoriser la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) en milieu ordinaire par la conduite d'actions d'enseignement auprès des élèves et d'accompagnement aux équipes d'école et aux familles ;
- S'inscrire dans un travail d'équipe avec des temps réguliers de concertation, de régulation, de mutualisation afin de construire des projets individualisés, favoriser la co-intervention en classe, renforcer et mettre en œuvre des actions susceptibles d'améliorer l'assiduité et les résultats scolaires ;
- Dans le cadre de la continuité des apprentissages et de l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, assurer le passage et le suivi des élèves de la maternelle vers l'élémentaire et de l'élémentaire vers le collège.

compétences

- Aptitude à des formes de travail diverses ;
- Compétences et connaissances souhaitées dans l'enseignement de la maîtrise de la langue auprès d'enfants non lecteurs ;
- Capacités relationnelles avérées pour contribuer à la construction du lien entre la famille et l'école et à la gestion des situations particulières, notamment des arrivées massives d'EFIV ;
- Capacité à proposer et à rendre compte ;
- Capacité à travailler en équipe, à écouter, à synthétiser, à communiquer, à impulser ;
- Connaissance des dispositifs et des procédures de scolarisation des élèves ;
- Aptitude à inscrire son action dans une dynamique de création et d'enrichissement d'outils pédagogiques.

profil du poste

L'instituteur ou le professeur des écoles de préférence titulaire du CAPPEI, CAPA-SH option F ou d'un titre auquel il se substitue doit disposer d'une expérience d'enseignement devant des publics scolaires en difficulté.

missions

- Maintenir la scolarisation des collégiens entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire ou de déscolarisation : absentéisme, exclusions temporaires, décrochage, passivité
- Se rapprocher de partenaires susceptibles d'enrichir le travail de la classe (associations, éducateurs, entreprises...)
- Travailler en collaboration avec les équipes des établissements d'origine, les éducateurs, les services sociaux, les familles ainsi qu'avec des partenaires tels que la justice ou la police, susceptibles d'enrichir le travail de la classe
- Evaluer et rédiger des bilans pour rendre compte des actions engagées
- Suivre l'élève dans sa période de réintégration au collège ou dans son nouveau parcours de formation.

compétences

- La capacité à prendre en responsabilité un groupe d'élèves en grande difficulté et pouvant avoir des problèmes de comportement
- Des aptitudes au travail d'équipe pluridisciplinaire et inter catégoriel
- La capacité à élaborer un projet pédagogique qui réponde tant à des objectifs de remédiation scolaire que de resocialisation
- Des compétences relationnelles avérées indispensables à la collaboration avec les différents partenaires
- En outre des compétences dans l'utilisation de l'outil informatique seraient appréciées

profil du poste

Il s'agit d'un poste spécifique confié à un instituteur ou professeur des écoles spécialisé, de préférence titulaire du CAPA-SH option F ou d'un titre auquel il se substitue. Quant aux personnels enseignants non titulaires de la certification précitée mais justifiant d'une expérience professionnelle auprès de publics difficiles, ils pourront également faire acte de candidature.

missions

- Favoriser l'accueil et la scolarisation d'adolescents de collège âgés de 12 à 17 ans en voie de marginalisation scolaire et sociale,
- Travailler en collaboration avec les équipes d'enseignants, d'éducateurs et les assistants sociaux, etc....
- Favoriser l'émergence ou la reconstruction par le jeune d'un projet de formation scolaire ou professionnelle en collaboration avec l'équipe éducative du Centre Educatif et de Formation Professionnelle.

compétences

- Des compétences dans la prise en charge des élèves en très grandes difficultés
- Des aptitudes au travail d'équipe pluridisciplinaire et intercatégoriel,
- Une pratique de l'élaboration des projets.
- Des compétences dans l'utilisation de l'informatique seraient appréciées.

profil du poste

Le Conseiller Vie scolaire 1er degré doit répondre, au niveau départemental, aux besoins d'accompagnement et de conseil des enseignants, des directrices et directeurs d'écoles et de leurs IEN dont il est un interlocuteur privilégié.

Ce conseiller travaille sous l'autorité directe de l'A-DASEN, en relation étroite avec le Proviseur Vie scolaire du département. Il a en charge plus particulièrement la coordination du dispositif départemental « Vie scolaire du premier degré ».

missions

- La mise en œuvre d'un dispositif d'assistance « d'urgence » aux écoles et aux enseignants (procédure de signalement, assurance, protection fonctionnelle, cellule d'écoute), le suivi des procédures engagées.
- La coordination des actions avec d'autres services de l'Etat impliqués (DDASS, Justice, Police...).
- La proposition de préconisations pédagogiques ou autres, en complément de celles formulées par les enseignants spécialisés et les IEN concernés.
- La participation à des actions de formation initiale et continue, plus particulièrement auprès des directrices et directeurs d'écoles.
- L'aide juridique et réglementaire en situation de gestion de crise ou de conflit.
- La constitution et la mise à jour d'un espace ressource sur le site de la DSDEN 77 dans l'espace directeur.
- La mise à jour régulière du Règlement Type Départemental.
- La participation à différents groupes de travail et commissions ayant pour objet la réflexion, parfois le suivi, sur des thèmes tels que l'absentéisme ; le climat scolaire ; les violences à l'école ; etc.
- La conception d'une « ingénierie » en réponse aux situations rencontrées.
- L'évaluation et l'analyse du phénomène de la violence à l'école dans le département au-travers des faits établissements ; des signalements de la cellule « harcèlement » du MEN ; de fiches SST ; etc.
- La rédaction de correspondances à des interlocuteurs variés (avocats ; élus ; etc.).

compétences

Un conseiller ayant une expérience avérée du fonctionnement et de l'organisation de l'École Primaire, la connaissance des réalités sociales, économiques, éducatives et institutionnelles qui caractérisent le département de Seine-et-Marne.

Une expérience en tant que directrice ou directeur d'école peut être utile.

Il maîtrise la législation et la réglementation Premier Degré.

Une formation en droit est indispensable.

Il doit manifester des qualités de travail en équipe, une capacité de communication avec tous les partenaires concernés (responsables du système éducatif, etc.), et les services de la DSDEN 77.

Il doit faire preuve de grandes qualités de distanciation et de lucidité par rapport aux événements auxquels il sera confronté, de capacités d'écoute et de discrétion.

Il doit avoir une grande disponibilité, son temps de travail dépassant les horaires habituels de fonctionnement des écoles.

profil du poste

L'enseignant(e) chargé(e) d'école est un(e) professeur(e)s des écoles qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge d'une circonscription du 1er degré. L'enseignant(e) chargé(e) d'école est l'acteur unique du pilotage pédagogique. Son action s'inscrit en lien avec le projet d'école. Il assure les tâches administratives qui incombent à la fonction de tout directeur d'école et s'investit également dans un relationnel soutenu avec les partenaires de l'école : élus et parents d'élèves dont il est l'interlocuteur attentif.

En fonction des niveaux d'enseignements qui lui sont confiés, il participe au suivi des résultats des élèves, au travail inter-cycles (cycle1/cycle2) et/ou inter-degrés, notamment le cadre de la liaison école/collège, la réussite des différentes actions pédagogiques, l'analyse et l'utilisation des résultats des élèves aux évaluations nationales et internationales.

missions

- Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le référentiel métier des directeurs d'école, selon les trois axes de responsabilités : déontologiques et pédagogiques, relatives au fonctionnement de l'école ; les relations avec les parents et les partenaires de l'école qui sont la mairie et/ou l'EPCI, les parents d'élèves et leurs représentants ;
- Gagner en expertise dans le fonctionnement d'une classe multi-niveau. L'enseignant doit connaître et comprendre les enjeux de chaque niveau d'apprentissage, et plus il y a de niveaux, plus la tâche est complexe ;
- Organiser des temps d'autonomie et des apprentissages qui nécessitent une préparation en amont. Cette organisation pédagogique oblige à donner une grande place à l'élève dans son processus d'apprentissage. Il est nécessairement acteur. Il développe ainsi des capacités d'autonomie plus importantes ;
- Il aura une attention particulière et soutenue à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école, la mise en place d'un tableau de bord sont aussi un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite de tous les élèves.

compétences

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de :

- La diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, associatifs, ...)

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ;
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
- Maîtriser les outils de pilotage d'une unité éducative : diagnostic, analyse, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, mise en projet, suivi et évaluation d'actions spécifiques ;
- Dans une perspective de justice sociale, percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial ainsi qu'aux liaisons entre les différents cycles, la liaison école/collège ;
- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ;
- Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences ;
- Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves au regard des moyens engagés et de la plus-value attendue ;
- La disponibilité à l'égard des parents d'élèves est à l'échelle du nombre de familles ;
- Avoir des qualités de disponibilité, d'écoute et de communication ;
- Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable dans ses relations avec la municipalité et les collectivités territoriales.

profil du poste

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1er degré titulaires du CAFIPEMF option TRE. (Technologie et ressources éducatives) ou enseignement et numérique – Un CAPPEI (ou équivalent), une expérience dans le milieu de l'ASH appréciée.

Ce poste nécessite une mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du PEMF dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles et les établissements spécialisés pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Sous l'autorité conjointe de l'IEN de Combs la Ville, de l'IEN ASH et de l'inspecteur chargé de la mission « ressources et usages numériques » (RUN), l'enseignant référent contribue à impulser et à accompagner les projets qui ont recours aux RUN dans le cadre des programmes de l'école primaire et des établissements et sections spécialisées (SEGPA, ULIS, ESMSS – Itep, Sessad Itep, IEM, ...)

missions

- Recenser et diffuser, après validation, en lien avec les IEN et l'IEN-RUN, les démarches d'apprentissage efficaces faisant appel aux RUN,
- S'inscrire dans la polyvalence de l'enseignant du 1er degré et dans une approche multimédia (audiovisuel, informatique et Internet) en particulier pour les élèves porteurs de handicap ou à besoins spécifiques,
- Impulser et accompagner les projets de cycle, d'école et d'établissements faisant appel aux RUN, en aidant les enseignants, sans se substituer à eux ; il peut être ainsi amené à co-intervenir en classe aux côtés de l'enseignant, pour la concrétisation d'un projet pédagogique incluant les RUN,
- Aider à la mise en place des pratiques pédagogiques, notamment celles centrées sur les compétences définies dans le socle commun,
- Participer à la définition d'une politique d'école (conseils de maîtres de cycle, volet RUN à intégrer dans le projet d'école...),
- Participer aux actions de formation, d'information, d'animation (dans le domaine des RUN ou tout autre domaine transversal mobilisant leur usage), à travers :
 - Les stages prévus au plan de formation (PDF),
 - Les animations pédagogiques dans les circonscriptions,
 - Un accompagnement ponctuel des projets au sein des écoles : projets d'école, aide à la mise en place des sites et ENT des écoles.
- Conseiller l'I.E.N. de circonscription et l'IEN ASH en matière de RUN, en plaçant son action dans le cadre du programme de travail de la circonscription, dans le respect des orientations nationales, académiques et départementales,
- Apporter une aide de premier niveau à l'usage des outils numériques pour la direction (base élèves 1er degré, Affelnet, ENR, ENT,...) et l'animation de l'équipe pédagogique de l'école.
- Assister les écoles dans les domaines juridiques, déontologiques et d'équipement en matière de RUN et assurer le suivi des projets d'équipement informatique initiés par les collectivités territoriales,

Afin d'intégrer la transversalité des RUN dans les divers champs disciplinaires, participer à des groupes de travail :

- initiés par l'Inspectrice d'Académie au plan départemental,
- organisés par le Recteur d'Académie au plan académique.
- Apporter sa contribution aux travaux de l'équipe départementale RUN placée sous la responsabilité de l'IEN-RUN et coordonnée par le CPD-RUN rattaché auprès de

l'ADASEN.

- Apporter sa contribution à l'évolution positive des pratiques des enseignants et enrichir les compétences des Erun au sein du groupe départemental.
- Assurer au niveau de la circonscription une veille pour les questions relatives aux usages des outils du numérique en direction des élèves à besoins spécifiques
- Accompagner les équipes pour l'utilisation des outils numériques, pour les élèves à besoins spécifiques : TSA, handicaps, Dys,...
- Promouvoir les ressources numériques relatives au climat scolaire, EMC (Education aux medias de l'information, l'EMI).

compétences

- CAFIPEMF option TRE, Enseignement et Numérique
- Avoir des connaissances en informatique (dont un minimum de connaissances techniques notamment celles exigées pour le C2i2e) pour être capable d'aider efficacement à l'utilisation des supports numériques dans les écoles,
- CAPPEI ou expérience de l'inclusion en milieu scolaire
- Etre capable de travailler en équipe, d'organiser et de conduire une réunion d'adultes,
- Etre capable d'assurer des formations, tant sur le plan technique que pédagogique,
- Avoir une expérience des projets liés aux RUN, être capable d'en proposer de nouveaux et d'aider les collègues à les mettre en place,
- Avoir une connaissance de l'Institution et des ressources dont elle dispose,
- Etre capable de soutenir et de promouvoir les actions départementales en cours (sciences, évaluations nationales et départementales, sites Internet de circonscription, d'école, ateliers hors temps.).

POSTES A PROFIL HORS MOUVEMENT ASH

FICHE MDPH	FICHE DE POSTE MDPH
FICHE 1	COORDINNATEUR DÉPARTEMENTAL DES FORMATIONS POUR L'ECOLE INCLUSIVE
FICHE 2	PROFESSEUR -RESSOURCES - TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME
FICHE 3	CHARGÉ DE MISSION ENQUÊTES ET STATISTIQUES ASH AU PÔLE DÉPARTEMENTAL DE LA MISSION ASH
FICHE 4	CHARGÉ DE MISSION AFFECTATION EN ULIS
FICHE 5	CHARGÉ DE MISSION DE FORMATION DES AESH
FICHE 6	COORDONNATEUR PIAL
FICHE 7	COORDONNATEUR DÉPARTEMENTAL DE LA FORMATION INITIALE ASH
FICHE 8	CHARGÉ DE MISSION TEC MAÎTRE FORMATEUR CHARGÉ DE MISSION DÉPARTEMENTALE POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES COMPORTEMENTS HAUTEMENT PERTURBATEURS
FICHE 9	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ HÔPITAL DE JOUR DE MEAUX HÔPITAL DE JOUR DE NEMOURS HÔPITAL DE JOUR L'OLIVIER DE LAGNY SUR MARNE HÔPITAL DE JOUR POUR ADOLESCENTS DE LAGNY SUR MARNE CENTRE HOSPITALIER COULOMMIERS CENTRE HOSPITALIER DE MARNE LA VALLÉE CENTRE D'ACCUEIL THERAPEUTIQUE A TEMPS PARTIEL ADOLESCENTS
FICHE 9A	
FICHE 10	UEM TED ECOLE MATERNELLE DOISNEAU SERRIS
FICHE 11	UEE AUTISME ECOLE PRIMAIRE PERRET SERRIS
FICHE 12	UEE ECOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO TORCY
FICHE 13	UEEA ECOLE ÉLÉMENTAIRE FOSSE CORNUE MOISSY CRAMAYEL
FICHE 14	UEE TED ECOLE MATERNELLE JEAN BONIS MELUN
FICHE 15	UEE TED ECOLE PRIMAIRE VILLA MARIE LOUISE MONTEREAU
FICHE 16	UEE TED COLLÈGE ANDRÉ MALRAUX MONTEREAU
FICHE 17	UEEA ECOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN BONIS MELUN UEEA ECOLE ÉLÉMENTAIRE P ET M CURIE MONTEREAU
FICHE 18	ECOLE INTÉGRÉE SIMONE VEIL MELUN

FICHE 19

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE
D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED
UEMA ECOLE MATERNELLE MOZART VILLENY
UEMA ECOLE MATERNELLE LOUIS BRAILLE BUSSY
UEMA ECOLE MATERNELLE RAYMOND LOUIS PROVINS
ECOLE MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE MONTEREAU

FICHE 20

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ COORDONNATEUR D'ULIS TFA COLLÈGE
COLLÈGE LE LUZARD NOISIEL

FICHE 21

ENSEIGNANT SPECIALISE EN ETABLISSEMENT POUR ENFANTS OU
ADOLESCENTS POLYHANDICAPE

FICHE 22

ENSEIGNANT SPECIALISE POUR ENFANTS OU ADOLESCENTS
POLYHANDICAPES EN UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE

FICHE 23

DISPOSITIFS D'AUTO RÉGULATION
ECOLE ÉLÉMENTAIRE ALAIN 1 MEAUX

FICHE MDPH

Intitulé du Poste

Référent vie scolaire

Service

Service « Vie scolaire et étudiante »

Fonctions

Chargé des dossiers de demande de compensation à dominante « Plans personnalisés de scolarisation », le titulaire du poste :

Pilote l'ensemble de l'instruction du dossier de demande de compensation, et notamment ;

- Evalue les besoins d'expertise nécessaires à l'évaluation de chacun des dossiers, et organise leur intervention en liaison avec le médecin (internes et externes),
- Etablit les liaisons fonctionnelles avec les enseignants référents,
- Le cas échéant, contacte et/ou reçoit la famille pour compléter les éléments d'évaluation,
- Evalue le droit à l'allocation pour enfant handicapé (AEEH) et, le cas échéant, à la prestation de compensation du handicap, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire et le Service Tarification,
- Elabore la fiche de synthèse permettant la rédaction par le service Gestion administrative du plan personnalisé de compensation (PPC),
- Présente le PPC à la CDAPH ou sa section spécialisée.
- Assure, dans les règles définies par la MDPH, le suivi du PPC après adoption par la CDAPH.

Rattachement hiérarchique

Chaque responsable d'évaluation et d'orientation est rattaché au Chef du Service « Vie scolaire et étudiante » et à son adjoint

Localisation du poste

MDPH
16, rue de l'aluminium à Savigny le Temple

COMPÉTENCES

POLYVALENCE

Le pôle « Evaluation et Orientation scolaires » est composé de trois responsables de dossiers ayant une compétence territoriale. En cas d'absence d'un collègue, le responsable peut être amené à intervenir sur les dossiers de l'un d'entre eux.

BUREAUTIQUE

- Connaissance des outils bureautiques et facilité d'adaptation aux logiciels métier
- Aisance dans la manipulation du clavier

Connaissance des partenaires et de leur organisation

Durée hebdomadaire de travail

38H00

Nombre de jours de congés annuels

49 jours (*)

(*) auxquels s'ajoutent 5 jours de « regroupement » sous l'égide de l'Inspection d'Académie pour les agents de l'Education Nationale.

**profil
du poste**

Poste ouvert aux enseignant(es) du 1er degré titulaires du CAFIPEMF.
Il sera placé sous l'autorité de l'IEN ASH, conseiller technique départemental.
Le lieu d'exercice est basé à la DSDEN de Melun.

missions

Participer à l'ensemble des actions transversales au Pôle inclusive :

- Actions d'information, de formation, de conseil, d'expertise, de médiation auprès des personnels de l'éducation nationale (enseignants référents, équipes pédagogiques du premier et du second degrés, équipes de circonscription, directeurs des écoles, professeurs des écoles stagiaires, maîtres formateurs, auxiliaires de vie scolaire), des usagers et des partenaires.
- Actions et projets partenariaux.

Coordination départementale des formations pour le Pôle inclusive :

- Mettre en œuvre des actions de formation à destination des professionnels accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces formations s'inscrivent dans la politique départementale en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap en classe ordinaire. (Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées). La mise en œuvre de ces formations comporte notamment toute la dimension logistique et la communication : élaboration des plannings de formation, prise de contact avec les intervenants, grilles de stage, organisation matérielle (lieux, accueil, courriers de convocation, listes d'émargement...).
- Préparer et animer des temps de formation.
- Assurer l'évaluation des formations : tenir régulièrement informé l'IEN ASH conseiller technique départemental du fonctionnement du service et des difficultés éventuelles, lui soumettre des propositions pour qu'il soit procédé autant que de besoin aux ajustements nécessités par un dispositif en évolution permanente (procédures, organisation, fonctionnement ...).

Assurer le suivi de la formation des professionnels à l'aide de tableaux de bord :

- Elaboration des outils de recueil et de contrôle des présences à toutes les actions de formation ;
- Opérations de recueil du contrôle des présences à toutes les actions de formation
- Edition des attestations de présence aux actions de formation ;Communication aux intéressés.
- Etre un interlocuteur privilégié des enseignants référents, des équipes pédagogiques des premier et second degrés, des équipes de circonscription, des directeurs des écoles, des professeurs des écoles stagiaires, des maîtres formateurs, des AVS.

compétences

- être titulaire du CAFIPEMF.
- posséder de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés : connaissances pédagogiques mais également une connaissance approfondie des organisations, dispositifs, procédures tant en ce qui concerne l'Education nationale que les partenaires institutionnels.
- faire preuve de capacités organisationnelles et relationnelles avérées et notamment

de grandes capacités d'écoute, être capable de s'adapter à un contexte professionnel en évolution constante.

- posséder une solide expérience dans le domaine de la formation.
- posséder de bonnes qualités dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, concision, esprit de synthèse ; être capable d'animer efficacement une réunion et d'en rendre compte.
- posséder une bonne maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel) et être prêt à se former éventuellement dans ce domaine.
- être capable de s'inscrire dans une démarche de formation permanente en se tenant informé de toutes les évolutions de l'accompagnement des élèves handicapés au plan pédagogique, institutionnel et juridique.
- avoir de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat, être en mesure de représenter l'institution auprès des différents partenaires de l'Éducation nationale et donc capable d'adopter un positionnement professionnel rigoureux en toutes situations.
- être titulaire impérativement du permis B en raison des déplacements à effectuer dans l'académie.

profil du poste

Poste ouvert aux enseignant(es) du 1er degré titulaires, être titulaire du CAPPEI, CAPA SH, de préférence D ou D' à défaut E, G ou F (ou d'un diplôme équivalent) et du CAFIPEMF. Il sera placé sous l'autorité de l'IEN ASH, conseiller technique départemental. Le lieu d'exercice est basé à la DSDEN de Melun.

cadre

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, la mesure 5 concerne la création de postes d'enseignants-ressources. Ces enseignants spécialisés sont chargés d'accompagner les équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement public et d'intervenir directement auprès des enseignants scolarisant dans leurs classes des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme.

Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

missions

Sous l'autorité de l'IEN conseiller technique ASH, le coordonnateur départemental de la scolarisation des élèves présentant des TSA devra :

- Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme ;
- Aider les personnels de l'éducation nationale à développer ou mettre en œuvre leurs compétences professionnelles au service d'une pédagogie adaptée aux besoins de ces élèves, aider les équipes pédagogiques à construire le cadre qui rendra possible la participation à la vie sociale au sein de l'établissement scolaire ;
- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions de formation liées à la scolarisation de ces publics scolaires : stages du Plan Départemental de Formation Continue, stages d'école ou d'établissement, formation initiale, formations pédagogiques de circonscription, formations des AESH ;
- Répondre aux demandes d'aide, de conseil ou de travail en commun émanant des équipes de circonscription ;
- Proposer des ressources aux enseignants scolarisant des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme en lien avec les formateurs de circonscription ;
- Participer à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des dispositifs départementaux de scolarisation des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme ;
- Assurer une collaboration fonctionnelle régulière avec les partenaires pour le développement d'actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des personnels éducation nationale, et plus particulièrement avec le réseau de santé HAND-AURA ;
- Participer à certaines ESS, en appui aux équipes enseignantes afin de favoriser le dialogue parents d'élève/enseignants ;
- Travailler en collaboration avec l'ARS, la MDPH et les ESMS.

compétences

- Avoir acquis si possible une expérience conséquente dans le domaine de la formation des enseignants ;
- Posséder éventuellement une expérience personnelle des adaptations pédagogiques liées à la scolarisation d'élèves porteurs de troubles envahissants du développement ;
- Détenir de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés et plus particulièrement des élèves présentant des troubles

envahissants du développement : connaissance des dispositifs mais également des approches éducatives et des techniques de communication ;

- S'engager à se former et à se tenir informé au fur et à mesure de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers
- Posséder de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat ;
- Etant amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements sur l'ensemble du département, nécessité de disposer d'un véhicule.

Obligations réglementaires de service

Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » (1607 heures).

Les horaires et semaines d'activité annuels sont arrêtés par le supérieur hiérarchique en fonction des besoins variables.

profil
du poste

Poste ouvert aux enseignant(es) du 1^{er} degré titulaire, être titulaire du CAPPEI, CAPA SH, (ou d'un diplôme équivalent).

La détention du CAFIPEMF serait appréciée.

Il sera placé sous l'autorité de l'IEN ASH, conseiller technique départemental. Le lieu d'exercice est basé à la DSDEN de Melun.

missions

Statistiques et enquêtes ASH

- Tenir à jour les tableaux de bord départementaux et leur volet académique sur la scolarisation des élèves handicapés, les différentes enquêtes statistiques ministérielles et académiques en partenariat avec les Enseignants Référents, les circonscriptions ASH, la MDPH, la DIPATE, le PAPP...
- Pouvoir organiser la transmission des informations et indicateurs demandés sous les formes adaptées
- Gérer et actualiser le contenu du "portail ASH" du site de l'inspection académique en partenariat avec la cellule communication et en collaboration avec les circonscriptions ASH.
- Recevoir et assurer la transmission des informations liées à la scolarisation des élèves handicapés entre les acteurs concernés (MDPH, BTPH, ERSEH, services de la DASEN...).

Participer à l'ensemble des actions transversales au pôle inclusive

- Actions d'information, de formation, de conseil, d'expertise, de médiation auprès des personnels de l'éducation nationale (enseignants référents, équipes pédagogiques, équipes de circonscription, auxiliaires de vie scolaire), des usagers et des partenaires,
- Actions et projets partenariaux.

compétences

Le chargé de mission :

- à une expérience de la création et de la gestion de base de données informatiques et du travail à distance ;
- possède de bonnes qualités communicationnelles et organisationnelles (communication orale et écrite, capacité d'écoute et de compréhension, conduite de réunion, compte-rendu, travail dans un environnement complexe et en constante évolution) ;
- à une maîtrise avancée du logiciel Excel, compte tenu des outils actuellement utilisés par la Mission ASH et ses partenaires ;
- possède de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés et plus particulièrement une connaissance des organisations, dispositifs, procédures tant en ce qui concerne l'Education nationale que les partenaires institutionnels ;
- s'inscrit dans une démarche de formation permanente, est prêt à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement des élèves handicapés au plan pédagogique, institutionnel et juridique ;
- à de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat et est en mesure de représenter l'institution auprès des différents partenaires de l'Éducation nationale ;
- est amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer des déplacements dans l'académie. Il doit impérativement être titulaire du permis B.
- doit faire preuve d'une grande disponibilité afin de répondre aux besoins du service.

Textes de référence :

- La loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Les articles D. 351-3 à D.351-20 du code de l'éducation précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 (BOEN n°31 du 27-8-2015) relative à la scolarisation des élèves handicapés au sein du dispositif collectif d'un établissement du second degré.

profil du poste

Poste ouvert aux enseignant(es) du 1er degré titulaires du CAPPEI. Il sera placé sous l'autorité de l'IEN ASH, conseiller technique départemental. Le lieu d'exercice est basé à la DSDEN de Melun.

missions

Participer à l'ensemble des actions transversales au pôle inclusive :

- Actions d'information, de formation, de conseil, d'expertise, de médiation auprès des personnels de l'éducation nationale (enseignants référents, équipes pédagogiques du premier et du second degrés, équipes de circonscription, directeurs des écoles, professeurs des écoles stagiaires, maîtres formateurs, auxiliaires de vie scolaire), des usagers et des partenaires.
- Actions et projets partenariaux.

Affecter en ULIS les élèves bénéficiant d'une décision de la CDAPH

- Editer les fiches d'affectations à la signature de l'IA-DASEN (publipostage...)
- Tenir à jour un tableau des élèves affectés dans les ULIS du département
- Préparer de la carte scolaire suivante sous l'autorité de l'IEN ASH en lien avec les ERSEH

compétences

- Etre titulaire du CAPPEI ou d'un diplôme équivalent. La détention du CAFIPEMF serait appréciée.
- Posséder de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés : connaissances pédagogiques mais également une connaissance approfondie des organisations, dispositifs, procédures tant en ce qui concerne l'Éducation nationale que les partenaires institutionnels.
- Faire preuve de capacités organisationnelles et relationnelles avérées et notamment de grandes capacités d'écoute, être capable de s'adapter à un contexte professionnel en évolution constante.
- Posséder une solide expérience dans le domaine de la formation.
- Posséder de bonnes qualités dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, concision, esprit de synthèse ; être capable d'animer efficacement une réunion et d'en rendre compte.
- Posséder une bonne maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel) et être prêt à se former éventuellement dans ce domaine.
- Etre capable de s'inscrire dans une démarche de formation permanente en se tenant informé de toutes les évolutions de l'accompagnement des élèves handicapés au plan pédagogique, institutionnel et juridique.
- Avoir de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat, être en mesure de représenter l'institution auprès des différents partenaires de l'Éducation nationale et donc capable d'adopter un positionnement professionnel rigoureux en toutes situations.
- Etre titulaire impérativement du permis B en raison des déplacements à effectuer dans l'académie.

profil
du poste

Etre titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou d'un diplôme auxquels ils se substituent, correspondant à l'option du dispositif sollicité.

missions

- Participer à l'ensemble des actions transversales relevant du pôle inclusive :
- Actions d'information, de formation, de conseil, d'expertise, de médiation auprès des personnels de l'éducation nationale (enseignants référents, équipes pédagogiques du premier et du second degré, équipes de circonscription, auxiliaires de vie scolaire), des usagers et des partenaires.
- Actions et projets partenariaux

Référent pour le SPEI

(Service Public pour l'Ecole Inclusive) Accueil des usagers (téléphone, courriels, accueil physique)

Coordination départementale de la formation des AESH (circulaire n° 2019-090 du 5-6-2019)

- Mise en œuvre des actions de formations destinées aux AESH et notamment la dimension logistique et communication : élaboration des plannings de formation, prise de contact avec les intervenants, grilles de stage, organisation matérielle (lieux, accueil, courrier de convocation, liste d'émargement...);
- Préparation et animation des temps de formation ;
- Evaluation de la formation des AESH : informer régulièrement l'IEN ASH conseiller technique départemental du fonctionnement du service et des difficultés éventuelles, lui soumettre des propositions pour procéder autant que de besoin aux ajustements nécessités par un dispositif en évolution permanente (procédures, organisation, fonctionnement ...), renseigner les requêtes régulières et ponctuelles concernant la formation des AESH (rectorat et département, ministère) ;
- Suivi de la formation des AESH à l'aide du tableau de bord :
- Elaboration des outils de recueil et de contrôle des présences à toutes actions de formation
- Opérations de recueil du contrôle des présences à toutes actions de formation
- Edition des attestations de présence aux actions de formation
- Communication aux intéressés
- Etre un interlocuteur privilégié des auxiliaires de vie scolaire, des enseignants référents, des équipes pédagogiques et des équipes de circonscription,
- Participer à la conception et à la mise en œuvre des actions de recrutement, de formation, d'accompagnement et de suivi des auxiliaires de vie scolaire,
- Secrétariat du Comité de pilotage départemental des auxiliaires de vie scolaire,
- Siéger au comité technique du groupe technique départemental de suivi de la scolarisation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes handicapés (Décret 2009-378).

compétences

- Etre titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, la détention d'un CAFIPEMF serait appréciée.
- Posséder de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés : connaissances pédagogiques mais également connaissance approfondie des organisations, dispositifs, procédures tant en ce qui concerne l'Education nationale que les partenaires institutionnels.
- Faire preuve de capacités organisationnelles et relationnelles avérées et notamment

de grandes capacités d'écoute. Etre capable de s'adapter à un contexte professionnel en évolution constante.

- Posséder une solide expérience dans le domaine de la formation.
- Etre à l'aise dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, concision, esprit de synthèse, et être capable d'animer efficacement une réunion et d'en rendre compte.
- Posséder une bonne maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel)
- Etre capable de s'inscrire dans une démarche de formation permanente en se tenant informé de toutes les évolutions de l'accompagnement des élèves handicapés au plan pédagogique, institutionnel et juridique.
- Avoir de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat, être en mesure de représenter l'institution auprès des différents partenaires de l'Éducation nationale, en adoptant un positionnement professionnel rigoureux en toutes situations.
- Être titulaire du permis B, l'exercice de ses fonctions impliquant des déplacements dans l'académie.

profil du poste

Dans le cadre du Service public pour l'école inclusive (SPEI), le coordonnateur PIAL est chargé au niveau départemental de l'organisation et du suivi de la qualité de l'accompagnement humain dans les circonscriptions pour le premier degré ou les établissements pour le second degré, en partenariat avec le pilote local du PIAL.

Le coordonnateur PIAL est affecté à titre provisoire pendant une année, puis à titre définitif s'il est confirmé dans ses missions. Il exerce auprès du pôle inclusive localisée dans les locaux de la direction des services départementaux de l'éducation nationale à Melun.

Il est placé sous la responsabilité de l'IEN ASH Conseiller technique départementale chargée de l'ASH et sous l'autorité de la Directrice académique (DASEN).

missions

En lien fonctionnel avec les ERSEH et les équipes pédagogiques, le coordonnateur départemental du PIAL :

- veille au bon fonctionnement des PIAL et alerte sur le fonctionnement des entités - veille au bon fonctionnement des PIAL et alerte sur le fonctionnement des entités scolaires constitutives du PIAL ;
- aide à l'organisation des emplois du temps des AESH en fonction des décisions de la CDAPH pour les élèves en situation de handicap et des ajustements et des évolutions d'accompagnements nécessaires dans les établissements scolaires ;
- informe les équipes pédagogiques et AESH des PIAL en tant que personne-ressource ;
- participe à toutes les activités transversales du pôle inclusive ;
- est en lien avec les services gestionnaires des AESH (tant avec le service de la DSDEN qu'avec le lycée mutualisateur) ;
- participe à des actions de formations pour l'école inclusive envers les AESH et les équipes enseignantes.

Au service des usagers :

- participe à l'activité de la cellule d'écoute et d'accueil (accueil physique, téléphonique et courriels)

compétences

- Avoir des compétences relationnelles avérées (accueil, écoute, dialogue...);
- faire preuve de grandes capacités organisationnelles ;
- connaître la politique inclusive et les dispositifs en réponse aux élèves en situation de handicap ;
- posséder de bonnes qualités dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, concision, esprit de synthèse ;
- posséder une bonne maîtrise des outils bureautiques et de l'usage du numérique ;
- savoir travailler en équipe et en partenariat ;
- adopter un positionnement professionnel rigoureux en toutes situations ;
- être en posture d'alerte ;
- être capable de s'adapter à un contexte professionnel en évolution constante ;
- être titulaire du permis B dans la mesure où l'exercice des fonctions implique des déplacements.

**profil
du poste**

L'enseignant recruté sera nommé à titre provisoire. Il sera placé sous l'autorité de l'IEN ASH, conseiller technique départemental. Le lieu d'exercice est basé à l'Inspection académique de Melun.

missions

Participer à l'ensemble des actions transversales au pôle inclusive :

- Actions d'information, de formation, de conseil, d'expertise, de médiation auprès des personnels de l'éducation nationale (enseignants référents, équipes pédagogiques des premier et second degrés, équipes de circonscription, auxiliaires de vie scolaire), des usagers et des partenaires
- Actions et projets partenariaux.

Assurer plus particulièrement les missions suivantes :

Suivi des enseignants non spécialisés nouvellement nommés en UE

- Accompagner les enseignants des UE dans leur mission de scolarisation au sein des établissements sanitaires ou médico-sociaux et dans les établissements scolaires ordinaires. Leur proposer des outils didactiques spécialisés dans la mise en œuvre des enseignements.
- Apporter des éléments théoriques sur les fonctionnements des institutions et les différents champs professionnels partenaires.
- Aider à la conception et à la mise en œuvre d'outils d'observation et d'évaluation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Accompagner la mise en place de l'école inclusive tant individuelle que collective.
- Mettre en œuvre des actions d'animation et de formation. Cette mise en œuvre comporte notamment toute la dimension logistique et de communication : élaboration des plannings de formation, organisation matérielle (lieux, accueil, courriers de convocation, listes d'émargement) ainsi que leur évaluation.

Suivi des enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH ou en cours de préparation

- Accompagner les enseignants préparant le CAPA-SH, quelle que soit l'option, dans leur pratique de classe, leurs capacités à développer des compétences professionnelles spécialisées.
- Contribuer à l'élaboration des documents de suivi des élèves et des supports à la passation de l'examen.
- Accompagner l'enseignant dans ses pratiques professionnelles auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, au sein de l'équipe pédagogique et dans le travail en partenariat avec les autres professionnels.
- Tenir régulièrement informé l'IEN ASH conseiller technique départemental des pratiques professionnelles et des difficultés éventuelles des enseignants spécialisés et des candidats, lui soumettre des propositions pour ajuster l'aide aux besoins.

compétences

Le chargé de mission :

- Est titulaire du CAPA-SH ou CAPPEI ; la détention d'un CAFIPEMF serait appréciée.
- Possède de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés : connaissances pédagogiques mais également connaissance approfondie des organisations, dispositifs, procédures, tant en ce qui concerne l'Éducation nationale que les partenaires institutionnels.

- Fait preuve de capacités organisationnelles et relationnelles avérées, notamment de grandes capacités d'écoute. Il est capable de s'adapter à un contexte professionnel en évolution constante.
- Possède une solide expérience dans le domaine de la formation.
- Possède des qualités dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, concision, esprit de synthèse. Il est capable d'animer efficacement une réunion et d'en rendre compte.
- Possède une bonne maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel). Il est prêt à se former éventuellement dans ce domaine.
- Est capable de s'inscrire dans une démarche de formation permanente : il est prêt à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement des élèves handicapés au plan pédagogique, institutionnel et juridique.
- A de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat. Il est en mesure de représenter l'institution auprès des différents partenaires de l'Éducation nationale. Il est capable d'adopter un positionnement professionnel rigoureux en toutes situations.
- Est amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer des déplacements dans l'académie. Il doit impérativement être titulaire du permis B.

CHARGE DE MISSION TEC MAITRE FORMATEUR CHARGE DE MISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES PRESENTANT DES COMPORTEMENTS HAUTEMENT PERTURBATEURS

profil du poste

Poste ouvert aux enseignant(es) du 1er degré titulaire, être titulaire du CAPPEI, CAPA SH, (ou d'un diplôme équivalent).

La détention du CAFIPEMF serait appréciée. Il sera placé sous l'autorité de l'IEN ASH, conseiller technique départemental. Le lieu d'exercice est basé à la DSDEN de Melun.

missions

Elles s'exercent sous l'autorité du conseiller technique ASH, coordonnateur de la scolarisation des élèves présentant des comportements hautement perturbateurs

- Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves du premier et du second degré manifestant des comportements inappropriés à la vie scolaire.
- Aider les personnels de l'Education nationale à développer ou mettre en œuvre leurs compétences professionnelles au service d'une pédagogie adaptée aux besoins de ces élèves, aider les équipes pédagogiques à construire le cadre qui rendra possible la participation à la vie sociale au sein de l'établissement scolaire.
- Aider plus particulièrement les équipes à repérer et identifier les facteurs déclencheurs de ces comportements inappropriés afin de limiter leur manifestation et ainsi prévenir les situations de crise.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions de formation liées à la scolarisation de ces publics scolaires : stages du Plan Départemental de Formation Continue, stages d'école ou d'établissement, formation initiale, formations pédagogiques de circonscription, formations des AVS.
- Répondre aux demandes d'aide, de conseil ou de travail en commun émanant des équipes de circonscription et des chefs d'établissements.
- Proposer des ressources aux enseignants scolarisant des élèves manifestant des comportements perturbateurs en lien avec les formateurs de circonscription et les chefs d'établissements.
- Participer à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des dispositifs départementaux de scolarisation des élèves ayant des comportements hautement perturbateurs.
- Assurer une collaboration fonctionnelle avec les partenaires, et notamment les hôpitaux de jour et les ITEP, pour le développement d'actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des personnels de l'éducation nationale.

compétences

- Etre titulaire du CAFIPEMF et du CAPA SH (ou d'un diplôme équivalent). A défaut, s'engager à acquérir ces qualifications.
- Avoir acquis une expérience conséquente dans le domaine de la formation des enseignants.
- Posséder une expérience personnelle des adaptations pédagogiques liées à la scolarisation d'élèves porteurs de troubles du comportement.
- Détenir de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés et plus particulièrement des élèves présentant des troubles du comportement : connaissance des dispositifs mais également des approches éducatives.
- Disposer d'une bonne connaissance du système scolaire et de son organisation de la

maternelle au lycée.

- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions concernant l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.
- Posséder de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat.
- Etant amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements sur l'ensemble du département, être titulaire du permis B.

ENSEIGNANT SPECIALISE
HOPITAL DE JOUR DE MEAUX -
HOPITAL DE JOUR DE NEMOURS -
HOPITAL DE JOUR L'OLIVIER DE LAGNY SUR MARNE
HOPITAL DE JOUR POUR ADOLESCENTS DE LAGNY
SUR MARNE -
CENTRE HOSPITALIER COULOMMIERS -
CENTRE HOSPITALIER DE MARNE LA VALLEE

profil du poste

Sous l'autorité de l'IEN ASH, l'enseignant spécialisé en hôpital de jour assure la scolarisation d'enfants présentant des troubles du spectre autistique dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages soit en favorisant la constitution de groupes dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé.

missions

- Amène chacun des enfants pris en charge à une activité cognitive et scolaire correspondant à son âge et à ses potentialités dans le cadre du socle commun de connaissance et de compétence et des programmes nationaux
- Élabore pour chaque élève un projet scolaire en coopération avec les partenaires de l'hôpital
- Prépare et organise le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation partagée avec des établissements scolaires en milieu ordinaire en liaison avec ses collègues enseignants du premier
- Favorise le retour de l'élève en milieu ordinaire.

compétences

- Est titulaire du CAPA-SH option D, CAPPEI ou titre équivalent, ou s'engage à acquérir cette certification. Par ailleurs, une expérience auprès d'enfants ou d'adolescents présentant des troubles perturbant gravement l'accès à la socialisation et aux apprentissages sera appréciée
- Est en capacité de s'intégrer dans un projet pluridisciplinaire en affirmant de façon constructive son identité professionnelle d'enseignant spécialisé et son appartenance à l'éducation nationale
- Sait identifier et comprendre les besoins éducatifs particuliers des élèves en hôpital de jour et donc possède des qualités d'observation et une compréhension fine des processus mis en jeu dans les apprentissages
- Possède des qualités d'adaptation, d'anticipation, de réactivité face aux ressentis parfois très anxiogènes ou violents des enfants
- A une aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages
- Fait preuve de qualités relationnelles avérées et possède de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat
- Est en capacité d'effectuer des déplacements, est titulaire du permis B.

profil du poste

Sous l'autorité de l'IEN ASH, l'enseignant spécialisé en CATTP soutient et accompagne des enfants suivis par le service de pédopsychiatrie. A travers la constitution de groupes dans l'établissement de soins, ou en enseignement individualisé, l'enseignant participe à l'inclusion scolaire de ces élèves.

missions

- Evalue ses potentialités dans le cadre du socle commun des connaissances, des compétences et des programmes nationaux.
- Amène chacun des enfants pris en charge à une activité cognitive et scolaire correspondant à son âge et à ses potentialités
- Élabore pour chaque élève un projet scolaire en coopération avec les partenaires de l'hôpital
- Prépare et organise le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation partagée avec des établissements scolaires en milieu ordinaire en liaison avec ses collègues enseignants du premier ou du second degré.
- Favorise le maintien de l'élève en milieu ordinaire et prévient la décrochage scolaire.

compétences

- Est titulaire du CAPA-SH option D, CAPPEI ou titre équivalent, ou s'engage à acquérir cette certification. Par ailleurs, une expérience auprès d'enfants ou d'adolescents présentant des troubles perturbant gravement l'accès à la socialisation et aux apprentissages sera appréciée
- Est en capacité de s'intégrer dans un projet pluridisciplinaire en affirmant de façon constructive son identité professionnelle d'enseignant spécialisé et son appartenance à l'éducation nationale
- Sait identifier et comprendre les besoins éducatifs particuliers des élèves en hôpital de jour et donc possède des qualités d'observation et une compréhension fine des processus mis en jeu dans les apprentissages
- Possède des qualités d'adaptation, d'anticipation, de réactivité face aux ressentis parfois très anxiogènes ou violents des enfants
- A une aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages
- Fait preuve de qualités relationnelles avérées et possède de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat
- Est en capacité d'effectuer des déplacements, est titulaire du permis B.

ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED. (ECOLE MATERNELLE DOISNEAU SERRIS)

profil du poste

Cette unité d'enseignement constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge élémentaire avec autisme ou autres TED, orientés par la MDPH vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans l'UE, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'Anesm² ; ces interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

missions

- Il pilote le projet de l'UE élémentaire en lien avec l'établissement médico-social de référence et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets.
- En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED (ECOLE PRIMAIRE PERRET SERRIS)

profil du poste

Cette unité d'enseignement constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge élémentaire avec autisme ou autres TED, orientés par la MDPH vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans l'UE, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'Anesm² ; ces interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

missions

- Il pilote le projet de l'UE élémentaire en lien avec l'établissement médico-social de référence et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets.
- En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED (ECOLE ELEMENTAIRE V.HUGO TORCY)

profil du poste

Cette unité d'enseignement constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge élémentaire avec autisme ou autres TED, orientés par la MDPH vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans l'UE, implantée en milieu scolaire ordinaire.

Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'Anesm2 ; ces interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

missions

- Il pilote le projet de l'UE élémentaire en lien avec l'établissement médico-social de référence et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets.
- En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AVEC AUTISME. (ECOLE ELEMENTAIRE FOSSE CORNUE MOISSY CRAMAYEL)

profil du poste

Cette unité d'enseignement constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge élémentaire avec autisme ou autres TED, orientés par la MDPH vers un établissement ou un service médico-social et implantée en milieu scolaire ordinaire.

Les enfants accueillis sont ceux de la classe d'âge de l'école élémentaire. L'école élémentaire accueille les élèves de 6 à 11 ans sur deux cycles (cycle 2 et début du cycle 3) et cinq niveaux de classes : le cours préparatoire, le cours élémentaire 1ère année, le cours élémentaire 2ème année, le cours moyen 1ère année et le cours moyen 2ème année.

Les UEEA sont des unités scolarisant 10 enfants.

L'UEEA a vocation à scolariser des élèves appartenant à cette classe d'âge pour leur permettre d'acquérir les compétences de fin de cycle 2 puis de début de cycle 3. Des aménagements et adaptations pédagogiques sont néanmoins nécessaires.

Au regard de l'évolution des progrès de l'élève, son parcours sera évalué par l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) qui pourra conduire à une réorientation vers une autre modalité de scolarisation le cas échéant. L'objectif visé est une scolarisation en milieu ordinaire.

Ces élèves sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves de l'élémentaire. Ils ne pourront être scolarisés sur cette UEEA à temps partiel.

La stratégie nationale autisme au sein des TND prévoit que les UEEA seront constituées sur un modèle intégré associant :

- un enseignant spécialisé et un AESH collectif de l'éducation nationale
- un éducateur spécialisé et un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEEA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

missions

- Il pilote le projet de l'UEEA en lien avec l'établissement médico-social de référence et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il organise les emplois du temps
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets.
- En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED (ECOLE MATERNELLE J. BONIS MELUN)

profil du poste

Cette unité d'enseignement constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge maternelle avec autisme ou autres TED, orientés par la MDPH vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans l'UE, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'Anesm2 ; ces interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

missions

- Il pilote le projet de l'UE élémentaire en lien avec l'établissement médico-social de référence et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets.
- En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED. (ECOLE PRIMAIRE VILLA MARIE LOUISE MONTEREAU)

profil du poste

Cette unité d'enseignement constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge élémentaire avec autisme ou autres TED, orientés par la MDPH vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans l'UE, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'Anesm2 ; ces interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

missions

- Il pilote le projet de l'UE élémentaire en lien avec l'établissement médico-social de référence et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets.
- En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT COLLEGE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED (COLLEGE A.MALRAUX MONTEREAU)

profil du poste

Cette unité d'enseignement constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge élémentaire avec autisme ou autres TED, orientés par la MDPH vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans l'UE, implantée en milieu scolaire ordinaire.

Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'Anesm² ; ces interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

missions

Il pilote le projet de l'UE élémentaire en lien avec l'établissement médico-social de référence et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.

- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets.
- En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue

ENSEIGNANT SPECIALISE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AVEC AUTISME (ECOLE ELEMENTAIRE J.BONIS MELUN) (ECOLE ÉLÉMENTAIRE P ET M CURIE MONTEREAU)

profil du poste

Cette unité d'enseignement constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge élémentaire avec autisme ou autres TED, orientés par la MDPH vers un établissement ou un service médico-social et implantée en milieu scolaire ordinaire.

Les enfants accueillis sont ceux de la classe d'âge de l'école élémentaire. L'école élémentaire accueille les élèves de 6 à 11 ans sur deux cycles (cycle 2 et début du cycle 3) et cinq niveaux de classes : le cours préparatoire, le cours élémentaire 1ère année, le cours élémentaire 2ème année, le cours moyen 1ère année et le cours moyen 2ème année.

Les UEEA sont des unités scolarisant 10 enfants.

L'UEEA a vocation à scolariser des élèves appartenant à cette classe d'âge pour leur permettre d'acquérir les compétences de fin de cycle 2 puis de début de cycle 3. Des aménagements et adaptations pédagogiques sont néanmoins nécessaires.

Au regard de l'évolution des progrès de l'élève, son parcours sera évalué par l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) qui pourra conduire à une réorientation vers une autre modalité de scolarisation le cas échéant. L'objectif visé est une scolarisation en milieu ordinaire.

Ces élèves sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves de l'élémentaire. Ils ne pourront être scolarisés sur cette UEEA à temps partiel.

La stratégie nationale autisme au sein des TND prévoit que les UEEA seront constituées sur un modèle intégré associant :

- un enseignant spécialisé et un AESH collectif de l'éducation nationale
- un éducateur spécialisé et un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEEA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

missions

- Il pilote le projet de l'UEEA en lien avec l'établissement médico-social de référence et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il organise les emplois du temps
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets.
- En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

**profil
du poste**

Poste d'enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants exerçant au SSEFS « Langage et Intégration 77 » et ayant la qualité d'enseignant du 1er degré du département de Seine-et-Marne et disposant du titre professionnel requis CAPPEI, CAPASH A et les candidats non spécialisés volontaires ayant une expérience dans le champ du handicap auditif (LPC ; LSF...) ou disposant d'un autre CAPASH.

missions

- L'enseignant spécialisé est chargé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, de la mise en œuvre des moyens nécessaires à la scolarisation des enfants et adolescents suivis par le SSEFS (Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation).
- L'enseignant mis à la disposition du SSEFS proposera un mode d'intervention qui pourra se faire en priorité au sein même de la classe. Il interviendra en lien avec le SSEFS et en accord avec l'enseignant de la classe.
- Il effectuera un bilan pédagogique tenant compte de celui de l'enseignant de la classe avant toute proposition de suivi.
- Il proposera une progression avec des objectifs pédagogiques clairement définis tenant compte des autres interventions. Le champ d'application et le rythme des interventions seront définis en équipe.
- L'enseignant organise le travail des élèves handicapés dont il a la responsabilité en fonction des indications des GEVASCO, en lien avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH) et avec les enseignants des classes ordinaires.
- L'enseignant travaille en partenariat avec les écoles et les établissements partenaires du SSEFS.
- L'enseignant travaille en partenariat avec les membres de l'équipe pluriprofessionnelle du SSEFS : codeurs, éducateurs spécialisés, orthophonistes ; interfaces de communication...

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE D'ENFANTS AVEC AUTISME ET AUTRES TED.

UEMA ECOLE MATERNELLE MOZART VILLENVOY

UEMA ECOLE MATERNELLE LOUIS BRAILLE BUSSY

UEMA ECOLE MATERNELLE RAYMOND LOUIS PROVINS

ECOLE MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE

MONTEREAU

profil du poste

Cette unité d'enseignement constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge élémentaire avec autisme ou autres TED, orientés par la MDPH vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans l'UE, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'Anesm² ; ces interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

missions

- Il pilote le projet de l'UE élémentaire en lien avec l'établissement médico-social de référence et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets.
- En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

profil du poste

Enseignant du premier degré ou du second degré exerçant au collège auprès d'élèves sourds et malentendants titulaire du CAPPEI, du CAPA-SH option A ou d'un titre équivalent auquel il se substitue.

missions

- Exercer toutes les missions d'un coordonnateur ULIS TFA auprès d'un groupe d'élèves sourds d'âge collège
- Travailler en lien avec les professeurs de collège, les médiateurs, les interprètes et les professeurs sourds du SSEFS, au sein du dispositif ULIS et dans le cadre du PEJS (pôle d'enseignement des jeunes sourds)
- Organiser et planifier les emplois du temps individuels des élèves sourds
- Enseigner la langue française écrite à travers des modalités d'enseignement bilingue (Langue française écrite et LSF)
- Collaborer et échanger avec les professeurs des classes de référence des élèves sourds sur les modalités d'enseignement bilingue.
- Participer aux réflexions sur l'accessibilité des cours du collège auprès des élèves sourds
- Regrouper les élèves du dispositif sur des temps de remédiation et de préparation des cours
- Réaliser des synthèses des échanges avec les différents professionnels à l'occasion de réunions de régulation du dispositif ULIS
- Préparer les équipes de suivi de scolarisation des élèves sourds
- Participer aux réunions de synthèses du SSEFS
- Être l'interlocuteur direct des familles des élèves sourds
- Coordonner le projet d'orientation des élèves sourds à travers la construction du parcours avenir, la recherche de stages adaptés, en lien avec le référent parcours avenir du collège et la conseillère d'orientation psychologue
- Préparer des leçons de français avec un professionnel binôme sourd du SSEFS (service de soutien à la scolarisation des élèves sourds)
- Exercer les missions d'une personne ressource dans le domaine de la scolarisation des élèves sourds dans le cadre de l'École inclusive.

profil du poste

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, l'enseignant spécialisé accompagne des enfants et/ou adolescents polyhandicapés et veille au développement de leurs apprentissages scolaires.

Ces enfants ou adolescents présentent un handicap grave à expressions multiples associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

A travers la constitution de groupes dans l'établissement de soins, l'enseignant participe à l'élaboration du projet de scolarisation qui s'articule autour d'un projet thérapeutique défini et actualisé par un médecin, les professionnels de l'équipe paramédicale, et un accompagnement éducatif.

missions

Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à :

- Etablir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ;
- Mettre en place et utiliser des outils d'évaluation pour la scolarisation des élèves en grande dépendance (Polyscol);
- Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins ;

Après évaluation, l'enseignant propose :

- Une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat ;
- Elabore des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ;
- La mise en place d'apprentissages adaptés aux possibilités des élèves ;
- Développe les pratiques inclusives ;
- Est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.

compétences

- Etre titulaire du CAPPEI ou d'un CAPA-SH option C ou / et avoir une expérience auprès de jeunes polyhandicapés présentant une déficience motrice et/ou de grandes difficultés scolaires, des lésions cérébrales graves subies avant, pendant ou après la naissance qui entraînent de multiples déficiences.
- Faire preuve de qualités relationnelles avérées.
- Posséder de réelles capacités à travailler en équipe.
- Bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement spécialisé).
- Etre ouvert aux pédagogies alternatives et innovantes.
- Etre en capacité d'effectuer des déplacements, être titulaire du permis B.

profil du poste

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de circonscription, l'enseignant spécialisé accompagne des enfants et/ou adolescents polyhandicapés et veille au développement de leurs apprentissages scolaires et sociaux.

Ces enfants ou adolescents présentent un handicap grave à expressions multiples associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

A travers la constitution de groupes dans l'établissement de soins ou en enseignement externalisé, l'enseignant participe à l'élaboration du projet de scolarisation qui s'articule autour d'un projet thérapeutique défini et actualisé par un médecin, les professionnels de l'équipe paramédicale, et un accompagnement éducatif.

missions

Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à :

- Etablir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ;
- Mettre en place et utiliser des outils d'évaluation pour la scolarisation des élèves en grande dépendance (Polyscol);
- Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins ;

Après évaluation, l'enseignant propose :

- Une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat ;
- Elabore des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ;
- La mise en place d'apprentissages adaptés aux possibilités des élèves ;
- Développe les pratiques inclusives ;
- Est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.

profil du poste

Le dispositif d'autorégulation vise l'inclusion dans les classes ordinaires de l'école élémentaire des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Accompagné au quotidien par une équipe du médico-social implantée au sein de l'école, l'enseignant de l'autorégulation est un enseignant non spécialisé et nommé comme maître supplémentaire au sein de l'école. Il participe à la cohérence des actions des différents professionnels et permet d'augmenter la capacité des élèves à être calme et éveillé en réduisant leurs troubles du comportement en tendant vers l'autonomie dans les apprentissages pédagogiques.

Le service de cet enseignant s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

missions

- Il partage avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs.
- Il réalise avec l'enseignant de chaque classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets (l'équipe médicosociale réalise les évaluations comportementales).
- Il élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médicosocial) le PPI (projet pédagogique individualisé ou projet personnalisé d'intervention) qui articule PIA et PPS.
- Il prend en charge, à certains moments de la journée, les élèves autistes du DAR au sein de la salle d'autorégulation.
- Il supplée l'enseignant de la classe afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale ou des interventions ciblées avec un élève du DAR ou un petit groupe de ces élèves.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe médicosociale et les enseignants de l'école.
- Il transmet des observations à la personne chargée de la supervision.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'informations et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il participe à l'adaptation des supports pédagogiques, nécessaires en classe d'autorégulation et en classe ordinaire.

Compétences

Aptitudes indispensables :

- Savoir faire preuve d'adaptation, de discrétion, d'écoute et de réactivité.
- Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d'acteurs.
- Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive.
- Avoir le sens de la communication et du contact.
- Être en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision.
- Avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes de la maternelle et de l'élémentaire ainsi que des démarches pédagogiques de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves.
- Avoir une connaissance fine des connaissances et compétences du socle commun et des évaluations correspondantes.

